

# Rapport du groupe MAIF

en réponse à l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2018.

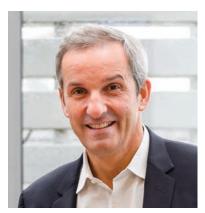


assureur militant

# Édito



Dominique Mahé, président du groupe MAIF



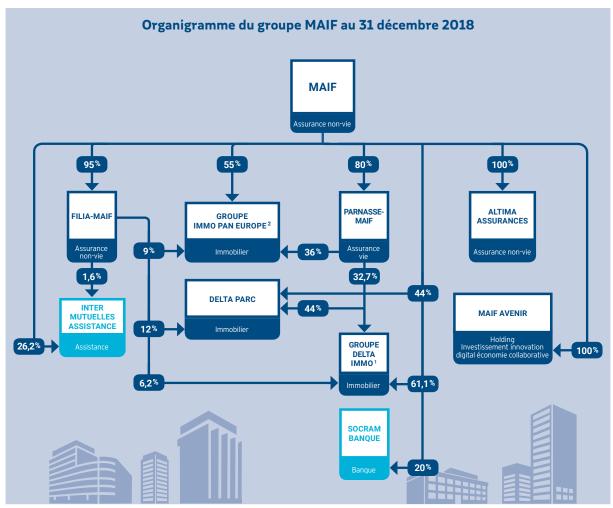
Pascal Demurger, directeur général du groupe MAIF

ans son dernier rapport, le GIEC invite à des transformations urgentes et radicales dans tous les secteurs de la société et dans le monde entier. Face au dérèglement climatique, nous devons conjointement supprimer les énergies fossiles, changer notre alimentation, protéger la biodiversité et les océans... Bien plus qu'une crise, c'est un défi sans précédent qui s'annonce, pour l'humanité toute entière. Beaucoup d'entreprises ne semblent pas avoir pris la mesure de la situation ou agissent avec une ambition encore insuffisante. MAIF, de son côté, prend le parti de l'engagement. Nous voulons, par nos actes, contribuer à la résolution de cette crise planétaire. En adoptant le statut d'entreprise à mission, nous réaffirmerons avec force notre signature d'assureur militant. Nous portons la responsabilité de presque 20 milliards d'euros, chacun d'eux doit avoir un impact positif sur le changement dont notre planète a besoin. Bien plus qu'un supplément d'âme, c'est le cœur de notre engagement. 83 % de nos placements intègrent déjà des critères de gestion orientés vers le développement durable. C'est un record dans le paysage de l'assurance française mais nous devons aller encore plus loin. En 2018, nous nous sommes engagés vers une sortie du charbon thermique. Notre objectif de part verte a été doublée l'an dernier et dépasse maintenant les 4%. Le fonds MAIF Transition, créé en juin 2019 pour financer des opérations de transition énergétique et agricole, nous permettra de viser plus haut encore.

Par ce rapport, nous continuons à communiquer de façon claire et transparente sur notre stratégie d'investisseur engagé et sur la manière dont nous contribuons, à notre échelle mais de façon déterminée, à limiter le réchauffement climatique à moins de 2°. Car comme l'affirme le GIEC, chaque dixième de degré compte, oui, chaque acte compte.

### Le groupe MAIF en quelques mots

MAIF est une société mutuelle d'assurance française née en 1934 à l'initiative de 301 instituteurs. Les sociétés du groupe MAIF interviennent aujourd'hui sur de nombreux champs d'activité en lien avec l'assurance : auto-moto, habitation, associations et collectivités, assurance vie, épargne, santé, prévoyance....



- 1. Groupe Delta Immo: Delta Immo, Delta Falguière, Delta Internationnal Immo et Delta Hamburg 1.
- 2. Groupe Immo Pan Europe: Immo Pan Europe, Immo Pan 1 et Centre Europe.

Les informations communiquées dans le présent rapport portent sur les actifs financiers de MAIF, FILIA-MAIF, PARNASSE-MAIF et Altima Assurances. Ces actifs viennent en couverture des engagements d'assurance et de l'épargne des souscripteurs des contrats d'assurance vie en euros distribués par la filiale d'assurance vie PARNASSE-MAIF.

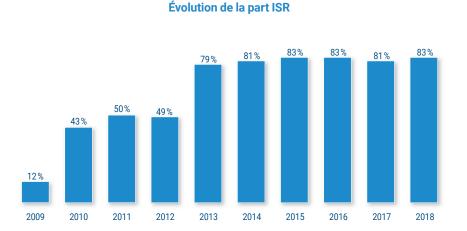
### INDICATEURS ESG ET CLIMAT DU GROUPE MAIF

### Part d'investissement socialement responsables (ISR)

### Objectif 2018: 75% minimum d'ISR

Au 31 décembre 2018, 83 % des actifs financiers prennent en considération des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

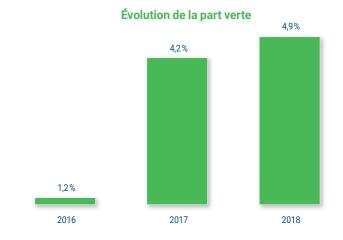
Une analyse ESG et Climat est réalisée sur 100 % des produits d'investissement (fonds, dette d'entreprise ou d'État) préalablement à tout investissement par le groupe MAIF.



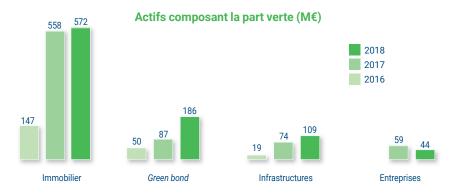
### Contribution à la transition énergétique et écologique

# Objectif 2018 : 2% minimum de part verte

Au 31 décembre 2018, 4,9 % des actifs financiers contribuent à la transition énergétique et écologique.

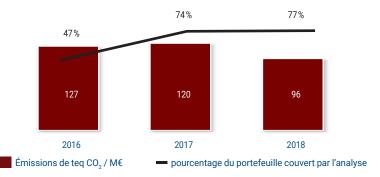


En 2018, la part verte est principalement composée d'actifs immobiliers (à hauteur de 63%), mais aussi de green bonds (20%), de projets d'infrastructures (12%) et d'entreprises qui proposent des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique (5%).



### **Empreinte carbone**

Sources: Trucost, Beyond rating, MAIF.



En 2018, l'empreinte carbone est calculée sur 77 % des actifs financiers.

L'amélioration de l'empreinte carbone sur la période provient principalement de l'évolution du périmètre de couverture.

#### Part brune

En 2018, la part brune, calculée sur 56 % des actifs financiers (hors emprunts d'États et immobilier), représente 2,1 % des portefeuilles du groupe.

Elle correspond aux investissements dans des projets ou des entreprises impliqués dans l'extraction et la production d'énergies fossiles.

### Alignement des actifs financiers avec une limitation du réchauffement climatique à 2°C.

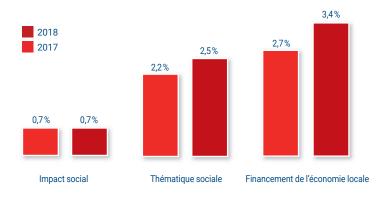
Le portefeuille d'emprunts d'États (géré en direct) du groupe MAIF finance un monde à 2,2°C (source : Beyond Ratings)

Le portefeuille d'entreprises (géré en direct) est investi à hauteur de 10,8 % sur des secteurs qui pourraient être fortement impactés par la transition énergétique et écologique (production d'énergie fossile, production d'électricité et automobile) : 5,1 % sont exposés aux risques et 3,6 % bénéficieront des opportunités liées à cette transition énergétique. Le solde est constitué de production d'électricité à partir d'énergie nucléaire (source : 2° investing initiative).

### Investissements à dimension sociale

### Évolution des investissements à dimension sociale

En 2018, les investissements à dimension sociale représentent 6,6 % des actifs financiers, contre 5,6 % en 2017.



L'ensemble de ces indicateurs sont détaillés dans le présent rapport.

# **Sommaire**

I - COMMENT MAIF S'EST ORGANISÉE POUR GÉRER LES RISQUES ESG ET CLIMAT ASSOCIÉS À SES INVESTISSEMENTS



1 -	Périmètre du rapport	8
2 -	MAIF investisseur responsable : une démarche de long terme, volontaire et innovante	11
3 -	La politique d'investissement responsable du groupe MAIF  • Principes fondateurs  • Gouvernance	13
4 -	Le groupe MAIF, acteur engagé du monde de l'assurance • L'engagement dans la sphère institutionnelle et financière	
	<ul> <li>L'engagement auprès des sociétés de gestion</li> <li>L'engagement actionnarial</li> </ul>	

### II - STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE MAIF 16



Critères extra-financiers étudiés dans le cadre des investissements en direct • Critères extra-financiers étudiés	16
dans le cadre des investissements dans la dette souveraine	16
Critères retenus pour l'évaluation extra-financière des entreprises	16
Critères retenus dans le cadre des investissements en gestion déléguée	19
Critères analysés lors de l'étude de la société de gestion	19
<ul> <li>Critères utilisés pour identifier la démarche d'investissement socialement responsable des fonds</li> </ul>	19

### III - GESTION DES RISQUES ESG ET CLIMAT LIÉS AUX INVESTISSEMENTS



20

- Intégration de l'évaluation extra-financière des entreprises dans le cadre des investissements en direct	20
2 - Intégration du suivi des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance en gestion déléguée	22
3 - L'adhésion à des labels pour accroître la visibilité de la démarche	22

# IV - RÉSULTATS DE L'INTÉGRATION DES ENJEUX ESG ET CLIMAT DANS LES INVESTISSEMENTS 24



d'investissement responsable	0.4
<ul><li>appliquée à la gestion en direct</li><li>Résultats de l'analyse extra-financière</li></ul>	24
des États pour le portefeuille	
en gestion directe	24
<ul> <li>Résultats de l'analyse extra-financière des entreprises pour le portefeuille</li> </ul>	
en gestion directe	25
2 - Résultats de la démarche	
d'investissement responsable	20
appliquée à la gestion déléguée  • Résultats de l'exercice des droits	30
de vote des fonds actions dans lesquels	
le groupe MAIF est investi	30
3 - La dimension sociale des investissements	
du groupe MAIF	
Investissements à impact social	
Investissements à thématique sociale	
Financement de l'économie locale	31
4 - La contribution des investissements	
du groupe MAIF à la transition énergétique et écologique	32
Part verte	
Part brune ou financement d'énergies	02
fossiles	32
Focus sur l'empreinte carbone	33
Considérations sur l'objectif de limitation	
du réchauffement climatique en deçà de 2°C	34
> Focus sur la production d'électricité	
dans le portefeuille géré en direct	34
> Étude d'alignement du portefeuille avec une trajectoire 2°C	36
avec une trajectorie 2 O	00

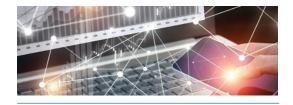
### V - FOCUS SUR L'ASSURANCE VIE 38



1 - Fonds euros	38
2 - Unités de compte	40

### VI - COMMENT SONT INFORMÉS LES ADHÉRENTS ET SOCIÉTAIRES ?

42



### VII - TABLES DE CORRESPONDANCE 44



**VIII - GLOSSAIRE** 

46

# Comment MAIF s'est organisée pour gérer les risques ESG et Climat associés à ses investissements

### Périmètre du rapport

es actifs financiers dont il est question dans ce rapport sont gérés par les équipes de la direction des Investissements et des Placements du groupe MAIF, rattachée à la direction Administratif Finances et Services du groupe.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE (CODG)				
> Directeur général	Pascal DEMURGER			
> Directeur général adjoint Direction Administratif, Finances et Services	Éric BERTHOUX			
> Directeur général adjoint Direction de la Statégie, de la Marque et des Offres	Nicolas BOUDINET			
> Directrice générale adjointe Direction des Richesses humaines	Évelyne LLAURO-BARRÈS			
> Directrice générale adjointe Direction Relation Sociétaire				
> Directrice générale adjointe Direction Assurance de personnes, Data et Actuariat produit	Hélène N'DIAYE			
> Directeur général adjoint Direction Solutions et Systèmes d'information	Nicolas SIEGLER			
> Directeur général adjoint Direction B2B	Jean-Marc WILLMANN			

DIRECTION ADMINISTRATIF, FINANCES ET SERVICES

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ET DES PLACEMENTS

Les montants communiqués dans ce rapport sont en valeur de marché.

Sauf mention contraire, les informations présentées ne couvrent pas :

- l'immobilier d'exploitation;
- les participations stratégiques comme Socram Banque ou Inter mutuelles assistance ;
- les montants investis dans les unités de compte par les adhérents des contrats d'assurance vie multisupport.

Au 31 décembre 2018, dans le périmètre du présent rapport, le groupe MAIF gère 18,6 milliards d'euros d'actifs financiers<sup>1</sup>. Ils proviennent pour 7,7 milliards d'euros des cotisations versées par les sociétaires de MAIF, de FILIA-MAIF et d'Altima Assurances, et pour 11 milliards d'euros des contrats d'assurance vie en euros souscrits auprès de PARNASSE-MAIF.

1 - Actifs financiers de MAIF, FILIA-MAIF, PARNASSE-MAIF et Altima Assurances exprimés en valeur de marché.

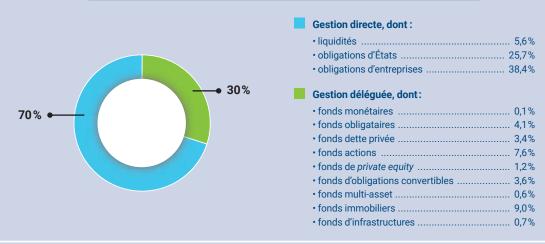
### LA PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT MAIF

MAIF considère que son rôle premier est d'assurer sur le long terme la sécurité et la rentabilité des actifs financiers qui lui sont confiés. Elle les place dans l'intérêt exclusif de ses sociétaires et adhérents afin de pouvoir faire face à tout instant à ses engagements d'assureur. En tant qu'investisseur institutionnel, la première mission du groupe MAIF consiste donc à préserver et, dans la mesure du possible, à faire fructifier les capitaux qui lui ont été confiés. La stratégie d'investissement responsable du groupe est mise en œuvre dans ce contexte, avec la conviction que la prise en considération des enjeux extra-financiers, en finançant un monde durable, contribue à maîtriser le niveau de risque des investissements.



Au 31 décembre 2018, les actifs financiers du groupe MAIF sont investis comme suit :



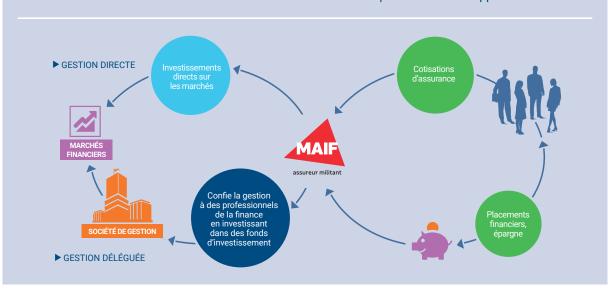


L'essentiel des obligations d'entreprises et d'États dans lesquelles le groupe MAIF investit est directement sélectionné par les gérants d'actifs financiers de la direction des Investissements et des Placements du groupe. Les placements de la trésorerie effectués auprès des établissements bancaires intègrent également le périmètre de la gestion directe, qui concerne ainsi 70 % des actifs financiers dont il sera question dans ce rapport, soit environ 13 milliards d'euros fin 2018.

D'autres placements nécessitent une expertise particulière et font l'objet d'une gestion déléguée. Il s'agit notamment :

- des investissements obligataires spécialisés (investissements dans les obligations à haut rendement ou des institutions de microfinance, fonds de dettes privées...);
- -des investissements en actions d'entreprises (actions cotées et private equity);
- du financement de projets immobiliers ou d'infrastructures.

La gestion déléguée des actifs financiers est confiée à différentes sociétés de gestion, choisies pour leur expertise, à travers des souscriptions dans des fonds d'investissement. Elle concerne 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018, soit 30 % des actifs financiers dont il sera question dans ce rapport.



### UNE DÉMARCHE DE LONG TERME, VOLONTAIRE ET INNOVANTE

### 2006 -

MAIF signe les <u>dix principes du Pacte mondial des Nations Unies</u> qui visent à promouvoir, sur la base du volontariat, la responsabilité sociale des entreprises dans le contexte de la mondialisation. Depuis cette date, le groupe MAIF s'assure que les entreprises qu'elle choisit de financer sont en mesure de respecter ces principes, qu'elles aient ou non adhéré au Pacte mondial. Historiquement, MAIF exclut déjà le secteur de l'armement de ses investissements en direct.

### 2007 -----

MAIF lance une réflexion sur l'investissement socialement responsable (ISR). Cette démarche vise à prendre en considération les aspects extra-financiers d'un investissement, et, notamment, sa contribution au développement durable. À l'époque, l'ISR est assimilé à une niche et se trouve essentiellement dans les investissements en actions d'entreprises cotées. Il ne représente alors que 0,73 % des actifs financiers disponibles pour les investisseurs français (sources : Novethic, AFG).

### 2009 -

MAIF est le premier assureur français à signer les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Elle concrétise son engagement par la rédaction d'une <u>charte</u> qui trace les lignes directrices de sa politique d'investissement responsable. La prise en compte des critères extra-financiers sera progressivement étendue à toutes les catégories d'actifs financiers dans lesquelles le groupe MAIF investit : actions cotées, obligations d'entreprises et d'États, fonds immobiliers ou d'infrastructures, capital investissement, placements monétaires. Depuis 2009, cette démarche fait l'objet d'un <u>Rapport de transparence</u> annuel (en anglais).

La même année, MAIF adhère à la Charte développement durable (devenue <u>charte RSE</u> en juillet 2018) de la Fédération française de l'assurance. Ce document marque la contribution des assureurs à la diffusion des principes du développement durable au sein de la société. Il promeut notamment l'intégration des critères ESG dans les stratégies d'investissement et le financement d'une économie résiliente et bas carbone.

#### 2012.

MAIF parvient à mettre en œuvre des solutions d'investissement responsable pour chaque catégorie d'actifs financiers.

### 2013 -

Le groupe MAIF reçoit le prix de l'Investisseur responsable, créé par les sociétés Natixis et Amadéis. Son jury, composé de personnalités du monde financier, universitaire et associatif, a récompensé la qualité de la politique ISR mise en place par MAIF.

### 2015

MAIF sponsorise le développement de Carbon Impact Analytics (CIA). Il s'agit d'une méthode innovante de mesure de l'impact des investissements financiers sur le réchauffement climatique. CIA a été développée par le cabinet-conseil Carbone 4, en partenariat avec Mirova, société de gestion spécialisée en ISR.

### 2016

Le conseil d'administration fixe l'objectif ambitieux de déployer une démarche d'investissement socialement responsable sur plus de 75% des actifs financiers du groupe.

### 2017



MAIF exclut de ses portefeuilles gérés en direct et de ses fonds dédiés les entreprises de l'industrie du tabac. Toutes les dettes émises par des producteurs de tabac détenues dans le portefeuille géré en direct ont été cédées courant 2017.

Par ailleurs, MAIF reçoit la Couronne de la meilleure initiative en matière de financement de l'économie locale, décernée par Instit Invest.

### 2018

MAIF prend plusieurs engagements sur le climat et fait évoluer ses politiques d'investissement afin d'y intégrer les enjeux liés à la transition énergétique et écologique :

- exclusion de ses portefeuilles (gestion directe et fonds dédiés) des entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de charbon thermique (ou produisant grâce au charbon plus de 30 % de l'électricité commercialisée);
- objectif minimum d'investissement en faveur de la transition énergétique et écologique (ou « part verte² ») porté à 2 % de ses actifs financiers³;
- adhésion à l'initiative Climate Action 100+, dont l'objectif est d'inciter les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre à accentuer leur contribution à la lutte contre le changement climatique ;
- signature de l'engagement des UN PRI pour le financement d'une transition juste.

Fin 2018, MAIF renforce ses engagements sur le climat pour 2019. Elle décide d'exclure de ses portefeuilles les 120 premiers constructeurs de nouvelles centrales à charbon, sur la base de la liste établie par l'ONG Urgewald.

- 2 Voir définition dans le glossaire à la fin du présent document.
- 3 Hors participations stratégiques et immobilier d'exploitation.

### La politique d'investissement responsable du groupe MAIF

### **Principes fondateurs**

La politique d'investissement responsable du groupe MAIF découle naturellement de sa position d'assureur humaniste et engagé. Elle a pour ambition de contribuer au développement durable, sans pour autant dégrader les perspectives de rendement et de risque des investissements réalisés.

MAIF porte la conviction que, sur le long terme, une démarche d'investissement responsable contribue à maîtriser le niveau de risque des placements financiers. Cette conviction rejoint les préoccupations premières du groupe en tant qu'investisseur institutionnel:

- préserver et, dans la mesure du possible, faire fructifier les capitaux qui lui ont été confiés;
- les investir dans l'intérêt exclusif de ses sociétaires et adhérents, afin de pouvoir faire face à tout instant à ses engagements d'assureur;
- promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans toutes ses actions, et notamment à travers ses investissements financiers.

Fortes de ces convictions, les politiques d'investissement fixent l'objectif qu'au moins 75% de ses investissements intègrent une analyse des risques et opportunités extra-financiers.

Au 31 décembre 2018, 83 % du total des actifs financiers investis par le groupe prennent effectivement en considération des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

La démarche d'investissement responsable est déployée sur l'ensemble de ses investissements financiers, qu'ils soient réalisés en direct ou en gestion déléguée. Elle est appliquée à toutes les typologies d'actifs : entreprise, État, projet immobilier ou d'infrastructure. Cependant, en gestion déléguée, la capacité à investir dans des fonds responsables est limitée par l'offre disponible sur le marché. De ce fait, elle est plus complexe à mettre en œuvre.

MAIF a pris la mesure des enjeux liés au changement climatique et construit une démarche adaptée. L'inscription à plusieurs groupes de travail lui permet de faire progresser sa connaissance du sujet et de s'approprier les outils de mesure nécessaires à la démarche. Fin 2017, les premiers engagements « climat » de ses politiques d'investissement ont pu être pris.

Depuis 2016, MAIF réalise une analyse climat sur ses portefeuilles d'actifs financiers. En 2016, cette analyse était essentiellement réalisée sur la gestion obligataire en direct. En 2018, l'analyse climat sur la gestion déléguée a été renouvelée, portant sur près de 200 fonds, toutes classes d'actifs confondues. Le taux de réponse a été satisfaisant puisque des données ont été collectées sur 92% des encours du groupe en gestion déléguée. Cette initiative contribue à sensibiliser les sociétés de gestion partenaires à l'évaluation des enjeux climatiques de ses investissements. En 2018, MAIF a intégré ses premiers objectifs liés au climat dans ses politiques d'investissement.

MAIF n'entend pas s'arrêter à ces premières actions. Elle s'inscrit dans une démarche de long terme visant à limiter la contribution de ses investissements financiers au réchauffement climatique, en cohérence avec l'objectif mondial de contenir l'élévation de la température en dessous de 2°C à l'horizon 2100.

#### Gouvernance

La politique d'investissement responsable du groupe MAIF est mise à jour chaque année et pleinement intégrée aux politiques d'investissement des sociétés qui le composent. Les orientations sont proposées par la direction des Investissements et des Placements (DIP), puis validées par la direction générale et le conseil d'administration, après présentation au comité des risques, d'audit et des comptes.

La politique d'investissement responsable du groupe MAIF est mise en application par l'ensemble des équipes de la DIP. En particulier par son équipe d'analystes en investissement socialement responsable (ISR), qui rendent compte à la responsable de la Gestion actions et Expertises de la DIP et à la directrice des Investissements et des Placements. La bonne application de la politique d'investissement responsable est suivie chaque mois lors des comités ISR organisés au sein de la DIP. Ces comités rassemblent les analystes ISR MAIF et les gérants d'actifs financiers MAIF, en présence des responsables de la Gestion d'actifs et des Opérations financières de la DIP et de la directrice des Investissements et des Placements.

La démarche d'investissement socialement responsable est suivie au plus haut niveau MAIF depuis son lancement en 2007. Elle fait l'objet d'échanges réguliers lors des comités d'investissement, qui réunissent chaque mois :

- le directeur général adjoint en charge de la direction Administratif Finances et Services;
- la directrice des Investissements et des Placements ;
- le directeur de la Gestion économique ;
- les responsables de la Gestion d'actifs, des Opérations financières, de la Gestion actif-passif et de la Gestion des risques du groupe.

En complément, l'application de la politique d'investissement responsable est présentée au moins annuellement au comité de pilotage de la gestion d'actifs, qui réunit le président et les directeurs généraux des principales sociétés du groupe, ainsi que les membres du comité d'investissements.

Un bilan annuel de la démarche d'investissement responsable est effectué auprès de l'administrateur en charge de la responsabilité sociétale d'entreprise ainsi que des équipes RSE et de communication.

La politique d'investissement socialement responsable de MAIF fait par ailleurs l'objet d'échanges réguliers avec les services opérationnels<sup>4</sup>.

4 - Responsabilité sociétale de l'entreprise, Marketing, Contrôle interne...



En 2018, les membres du conseil d'administration ont bénéficié d'une formation leur détaillant la démarche d'investisseur responsable MAIF, ainsi que les nouveaux enjeux ESG et Climat liés aux investissements.

# MAIF, acteur engagé du monde de l'assurance

### L'engagement dans la sphère institutionnelle et financière

Le groupe MAIF est partie prenante de travaux collégiaux sur le thème de la finance ou de la responsabilité sociétale des entreprises.

### Il a ainsi participé:

- aux groupes de travail sur l'intégration de critères ESG et Climat dans les placements financiers et sur la <u>com-</u> munication à construire en réponse à l'article 173 de la <u>loi de Transition énergétique pour la croissance verte</u>, au sein de la Fédération française de l'assurance;
- en 2014, à la préparation du <u>guide</u> de l'Ademe<sup>5</sup> « Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre adapté au secteur financier »;
- aux échanges du club Finance de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises, qui portent notamment sur l'intégration des enjeux extra-financiers dans les décisions de financement;
- à la rédaction du guide sur l'ISR édité par l'Association française des investisseurs institutionnels.

5 - Réalisé grâce à la coopération de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises, l'Association Bilan Carbone, la Caisse des Dépôts, et l'expertise de Carbone 4.



En 2017, MAIF a décidé de rejoindre l'initiative <u>Finance for Tomorrow</u>, afin de contribuer à faire progresser la finance durable dans la sphère financière, au niveau français comme à l'international.

En 2018, MAIF a soutenu l'engagement des UN PRI pour une transition juste. La lutte contre le changement climatique engendre en effet des effets sociaux (chômage lié à la fermeture d'une centrale à charbon, par exemple) dont MAIF ne souhaite pas s'affranchir. En signant cette initiative, elle s'engage à intégrer les sujets sociaux et sociétaux dans ses actions en faveur de la lutte contre le changement climatique, notamment en assurant un dialogue avec les différentes parties prenantes (entreprises, sociétés de gestion, groupes de travail...).

De plus, depuis octobre 2012, MAIF cofinance la chaire Valeur et RSE de l'université d'Auvergne, qui étudie l'impact des démarches RSE sur la valorisation économique et boursière des entreprises privées.

### L'engagement auprès des sociétés de gestion

Le groupe MAIF s'efforce de mener une stratégie d'engagement forte vis-à-vis des sociétés de gestion avec lesquelles il travaille. Toutes les sociétés partenaires sont informées de sa démarche d'investisseur responsable et de sa préférence, à performances et risques financiers égaux, pour les fonds qui mettent en œuvre une démarche ISR. Le groupe MAIF a rédigé une charte en ce sens, qui est communiquée à toutes les sociétés de gestion dont il est partenaire. Par ailleurs, un questionnaire extra-financier est adressé à chaque entrée en relation avec une société de gestion. Ce questionnaire est renouvelé chaque année afin de suivre l'évolution de ses pratiques en RSE et ISR. Cette approche est complétée par une analyse systématique de la démarche ISR déployée dans les fonds, en amont de l'investissement. Post investissement, les enjeux ESG et Climat font l'objet d'échanges réguliers entre les analystes et gérants de MAIF et ceux des sociétés de gestion. Depuis 2017, le questionnaire climat adressé annuellement à chaque fonds en portefeuille vient compléter ces informations.

Le groupe MAIF confie la gestion d'une partie significative de ses actifs financiers à un panel diversifié de sociétés de gestion, principalement françaises et européennes. Dans ce domaine, il est un partenaire exigeant. Par le dialogue, il les incite à développer leur prise en considération des enjeux ESG et Climat. Le groupe MAIF contribue ainsi à améliorer l'offre de gestion et à faire progresser la finance durable.

### L'engagement actionnarial

La détention d'actions, à la différence d'un investissement en dette obligataire ou bancaire, permet de prendre position relativement aisément sur les pratiques de l'entreprise investie. Les investisseurs peuvent ainsi pratiquer « l'engagement actionnarial ». Par ce terme, on désigne le fait d'encourager les entreprises à faire évoluer leurs pratiques sur des questions chères à leurs actionnaires, comme les enjeux ESG.

À la MAIF, les investissements en actions passent systématiquement par des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion externes au groupe. Dès lors, elle n'a pas de stratégie propre en matière d'engagement actionnarial vis-à-vis des entreprises financées. Cependant, le groupe MAIF requiert de tous les fonds actions dans lesquels il investit de lui communiquer une fois par an :

- un rapport sur la façon dont ils ont exercé leur droit de vote en assemblée générale;
- les résolutions que chaque fonds a validées et celles qu'il a refusées.

Ces rapports de vote font régulièrement l'objet d'échanges entre l'équipe d'analyse ISR du groupe MAIF et les équipes de gestion en charge de ces fonds.

En 2017, MAIF a initié une démarche d'engagement et de promotion des enjeux extra-financiers auprès des entreprises qu'elle finance directement via de la dette. C'est une façon de les inciter à contribuer elles aussi au développement durable de notre planète. En 2018, une dizaine d'entreprises ont fait l'objet de cette démarche d'engagement, soit directement, soit par le biais d'initiatives conjointes d'investisseurs telles que Climate Action 100+. Les thèmes abordés avec ces entreprises dépendent de leur activité et de leur niveau d'avancement en matière de RSE. Ainsi, l'engagement de MAIF vis-à-vis de ces entreprises peut consister à leur demander une communication plus transparente sur la gestion de leurs enjeux extra-financiers, ou à leur demander un positionnement clair sur ces sujets.

# Stratégie d'investissement responsable du groupe MAIF

a stratégie d'investisseur responsable du groupe MAIF se veut pragmatique et particulièrement orientée vers l'identification et la gestion des risques et opportunités extra-financiers.

### La stratégie différencie :

- les situations dans lesquelles les sociétés du groupe MAIF investissent directement dans des titres de dette émis par des États ou des entreprises (gestion directe);
- les situations dans lesquelles le groupe MAIF sélectionne des véhicules d'investissement gérés par des sociétés de gestion (gestion déléguée, voir schéma page 10).

## Critères extra-financiers étudiés dans le cadre des investissements en direct

Les gérants d'actifs financiers du groupe MAIF investissent en direct dans la dette émise sur les marchés financiers par les États et assimilés (régions, collectivités locales) et par les entreprises. Ces deux univers d'investissement étant difficilement comparables, MAIF a défini des critères extra-financiers pour chacun d'eux.

## Critères extra-financiers étudiés dans le cadre des investissements dans la dette souveraine

Pour évaluer la capacité d'un État à intégrer son portefeuille d'investissement en direct, le groupe MAIF l'analyse au prisme de ses valeurs et convictions : respect de chaque vie humaine, capacité à générer une croissance qui profite à tous, impartialité des systèmes étatiques, sécurité des citoyens. Quatre critères déterminants et cumulatifs en découlent :

- l'État a aboli la peine de mort dans sa constitution;
- son indice de développement humain retraité des inégalités (IDHI) figure parmi les 50 meilleurs au monde ;
- la corruption est contrôlée au sein du pays ;
- la sécurité des citoyens est assurée.

Nota: ces critères sont étudiés uniquement pour les États de l'OCDE. En effet, la politique d'investissement du groupe MAIF ne lui permet pas de financier un État qui n'appartient pas à cette organisation.

## Critères retenus pour l'évaluation extra-financière des entreprises

Plusieurs critères extra-financiers permettent de déterminer si une entreprise est éligible au portefeuille obligataire géré en direct pour les sociétés du groupe MAIF. Ces critères permettent la combinaison d'une double approche:



# 1-L'exclusion de certaines activités montrant un impact significativement négatif sur la vie humaine ou l'environnement

Il s'agit ici pour le groupe MAIF de ne pas financer directement :

- toute entreprise active dans la production d'armes (y compris les bombes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes nucléaires);
- les entreprises du secteur du tabac;
- les entreprises qui, grâce au charbon thermique, réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires ou produisent plus de 30 % de l'électricité qu'elles vendent;
- les entreprises qui ne respectent pas un ou plusieurs principes du <u>Pacte mondial des Nations Unies</u>.

Sensible aux alertes des climatologues et à l'appel des gouvernements signataires de l'Accord de Paris en 2015, MAIF a pris la décision d'exclure de ses investissements en direct les entreprises les plus actives dans l'exploitation du charbon thermique à compter de l'exercice 2018.

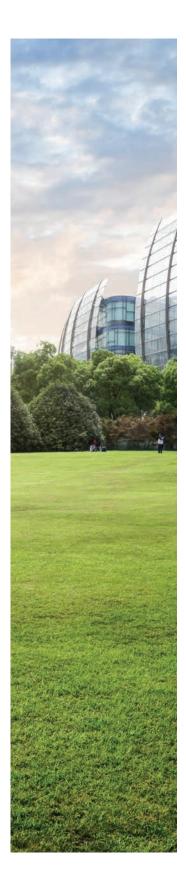
Dans la pratique, en raison de la sélectivité de son analyse extra-financière, MAIF était déjà très vigilante sur les entreprises impliquées dans le charbon avant de formaliser cette exclusion.

### 2-L'analyse extra-financière des entreprises

Le groupe s'appuie sur les analyses extra-financières réalisées par l'agence de notation Oekom. Pour chaque émetteur, cette dernière fournit une évaluation du risque extra-financier allant de D- (pour la moins bonne évaluation) à A+ (pour la meilleure). Seuls les émetteurs

bénéficiant d'une note située entre A+ et C- peuvent entrer ou être renforcés dans le portefeuille du groupe. Les émetteurs notés entre D- et D+ ne peuvent être ni initiés ni renforcés. Ils feront l'objet d'un dialogue au cas par cas, mené par les analystes ISR MAIF, qui a pour but de les sensibiliser à la démarche d'investisseur responsable.

En complément du travail de sélection effectué avec Oekom, les analystes ISR MAIF évaluent la bonne gestion des enjeux extra-financiers par les entreprises investissables, selon une trame spécifiquement développée en interne. Cette trame d'analyse recense l'ensemble des préoccupations ESG MAIF (respect du droit social, préservation de l'environnement. lutte contre le réchauffement climatique...) et s'attarde sur les risques spécifiques liés au secteur d'activité de l'entreprise considérée (santé et sécurité des salariés et riverains, implication de toute la chaîne de valeur dans le respect du droit social, prévention et traitement des pollutions...). Cette analyse a pour but de mettre en lumière l'intensité de la responsabilité sociale et environnementale exercée par l'entreprise. Elle fait ressortir ses points forts ou points de faiblesse au regard du développement durable. In fine, elle éclaire la décision d'investissement en identifiant les entreprises les plus à risque compte-tenu de leur démarche de RSE, et celles présentant des solutions en faveur d'un développement plus durable de nos sociétés.



 Focus sur les critères d'analyse MAIF en lien avec la transition énergétique et écologique

MAIF se conforme à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et écologique, qui formule des attentes fortes en termes de reporting extrafinancier. Au-delà, elle a pris la mesure des alertes des gouvernements et de la société civile. Les enjeux liés au risque climatique, intégrant l'évaluation des risques physiques et de transition, constituent un axe majeur de développement de sa démarche d'investisseur responsable. Elle participe ainsi activement à des groupes de travail spécialisés (ESG et Climat de la FFA, Finance For Tomorrow) qui lui permettent de progresser, d'identifier les outils de mesure et de définir sa stratégie Climat à moyen terme.

En 2018, les risques liés à la non-adaptation d'une entreprise à la transition énergétique et écologique ont été analysés en amont de tout nouveau financement en direct. Les risques pris en compte sont ceux susceptibles de survenir sur un horizon d'environ dix ans, équivalent au temps de détention de la dette d'entreprise dans le portefeuille géré en direct.

Cette analyse des risques de non-adaptation à la transition énergétique et écologique vise particulièrement les entreprises :

- de production et/ou de distribution d'énergie;
- qui ont une activité particulièrement consommatrice d'énergie et/ou émettrice de gaz à effet de serre (industrie, transport et logistique, gestion de data centers...);
- dont l'activité est fortement dépendante de la disponibilité de ressources naturelles (agro-alimentaire, fabricants de produits finis ou semi-finis, exploitants de ressources minières, forestières...).

Ces activités sont reconnues par les experts comme ayant un impact direct sur le changement climatique. Cependant, les analystes ISR MAIF considèrent que les banques, les assurances et l'industrie du numérique ont également un rôle important à jouer dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi, lorsque cela est pertinent, les analystes MAIF vont étudier la politique menée par les entreprises sur des sujets tels que :

- la consommation d'énergie et d'eau ;
- l'empreinte carbone : émissions de gaz à effet de serre générées par leur activité, leurs fournisseurs, leurs produits (lorsque l'information est disponible) :
- le traitement des déchets produits par leur activité;
- les pollutions potentiellement générées ;
- leur implication dans le développement de solutions pour la transition énergétique et écologique ;
- l'écoconception de leurs produits.

# Critères retenus dans le cadre des investissements en gestion déléguée

Dans cette situation, MAIF a défini des critères permettant d'identifier les fonds et les sociétés de gestion qui répondent à ses attentes en matière de gestion des enjeux extra-financiers.

## Critères analysés lors de l'étude de la société de gestion

Le questionnement des sociétés de gestion est systématique avant tout investissement du groupe MAIF. Il s'appuie sur plusieurs éléments, dont l'objectif est d'évaluer la capacité de la société de gestion à alimenter la démarche ISR de MAIF:

- Quelle est sa politique d'investissement responsable ?
   À quels investissements s'applique-t-elle ? Comment est-elle appliquée dans le cadre des décisions de gestion ? Quels sont les fonds mettant en œuvre cette démarche ?
- Comment la société gère-t-elle ses propres risques extra-financiers ? Quelle est sa politique environnementale ? Quelle est sa politique sociale (négociations avec les salariés, taux de départ, ancienneté des salariés, formation, implication dans des projets à vocation sociale, respect des réglementations...) ?

En 2018, ce questionnaire de due diligence comptait plus de quarante items.

### Critères utilisés pour identifier la démarche d'investissement socialement responsable des fonds

Un second questionnaire permet de mieux identifier la qualité extra-financière des fonds proposés par les

sociétés de gestion, selon les principales approches du marché :

- les fonds d'intégration ESG, qui étudient des critères et considérations ESG lors de leurs choix d'investissement :
- les fonds de sélection ESG, qui ciblent uniquement les projets ou entreprises ayant les meilleures performances ESG;
- les fonds thématiques ESG, qui financent un aspect spécifique du développement durable : accompagnement des personnes âgées ou des étudiants, immeubles à faible consommation d'énergie, projets d'énergie renouvelable, entreprises qui apportent des solutions à la transition énergétique et écologique...

Les sociétés de gestion sont également interrogées sur leur capacité à mesurer l'empreinte carbone de leurs fonds. En complément, des réunions sont organisées avec les équipes de gestion et d'analyse extra-financière des sociétés de gestion. Ces rencontres permettent d'étudier en profondeur la façon dont les critères ESG sont pris en considération dans la constitution des portefeuilles.

En interrogeant systématiquement les sociétés de gestion sur leur capacité à mesurer et à intégrer des considérations extra-financières, la procédure de sélection de fonds MAIF vise, conformément aux engagements pris dans sa charte d'investissement responsable, à identifier et soutenir l'offre de placements responsables diffusée par les prestataires en services d'investissement.



# Gestion des risques ESG et Climat liés aux investissements

AIF s'est dotée de ressources internes afin de réaliser l'analyse et le suivi des risques extra-financiers liés à ses investissements financiers. La méthodologie d'analyse extra-financière est décrite dans la politique de gestion des risques d'investissement du groupe MAIF, au même titre que l'analyse et le suivi des risques financiers.

En tant qu'assureur, MAIF est également sensible à la multiplication des risques naturels, ou risques physiques, liés au changement climatique. Leur prise en considération constitue un axe de développement de sa démarche d'investisseur responsable.

Intégration de l'évaluation extra-financière des entreprises dans le cadre des investissements en direct

# Intégration de l'évaluation extra-financière des États dans le cadre des investissements en direct

La liste des États susceptibles de figurer au sein du portefeuille d'investissement en direct dans de la dette souveraine est établie une fois par an par les analystes ISR du groupe MAIF. Comme présenté au chapitre Stratégie d'investissement responsable du Groupe MAIF p.16, il s'agit d'États membres de l'OCDE qui respectent les quatre critères extra-financiers définis par MAIF. Les sources utilisées sont les données communiquées par le programme des Nations Unies pour le développement, Amnesty International et les agences de notation extra-financières partenaires. L'évaluation extra-financière d'un État s'applique également aux régions du pays.

Avant chaque investissement en direct dans de la dette souveraine, les gérants d'actifs financiers du groupe MAIF se réfèrent à la liste des États investissables du point de vue des critères extra-financiers. L'éligibilité de chaque État présent dans le portefeuille géré en direct est également vérifiée par les équipes en charge de la conformité des investissements.

Depuis 2017, pour approfondir son analyse, MAIF s'est associée au cabinet Beyond Ratings. Ce dernier est spécialisé dans l'analyse des enjeux macro-économiques et la prise en considération des problématiques extrafinancières des États.

# Exclusion des entreprises dont les activités ont un impact significativement négatif sur la vie humaine ou l'environnement

Les analystes ISR dressent des listes d'exclusion pour chaque thématique retenue par le groupe MAIF (pour rappel : armement, tabac, charbon thermique ou non-respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies). Ces listes identifient clairement l'ensemble des entreprises ayant des activités connues dans au moins une des thématiques exclues. Elles sont mises à jour au moins une fois par an.

Une fois les listes d'exclusion établies, leur intégration aux décisions de gestion s'effectue en deux temps :

- 1 Avant chaque investissement en direct, les analystes ISR et les gérants d'actifs financiers du groupe MAIF vérifient que l'émetteur n'est présent dans aucune liste d'exclusion.
- 2 Une fois l'investissement réalisé, les équipes en charge de la conformité des investissements s'assurent que les émetteurs présents dans le portefeuille d'investissement sont éligibles.



# Prise en considération de l'analyse extra-financière des entreprises dans les investissements en direct

L'analyse extra-financière d'un investissement en direct dans de la dette émise par une entreprise est réalisée avec l'aide de Oekom, agence de notation spécialiste des critères ESG. En 2018, 97% des entreprises présentes dans le portefeuille du groupe MAIF sont couvertes par Oekom. Les entreprises qui ne sont pas couvertes bénéficient d'une vérification a minima, en particulier pour ce qui concerne le respect des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Pour ce faire, une revue de presse est réalisée sur ces entreprises. Cependant, MAIF considère que les entreprises qui ne sont pas couvertes par Oekom ne sont pas intégralement conformes à sa démarche d'investisseur responsable. Dès lors, ces entreprises ne sont pas intégrées dans la part des investissements du groupe qui prennent en compte les sujets ESG et Climat (cf. « part ISR » présentée tout au long de ce rapport).

Les évaluations fournies par Oekom sont complétées par une analyse réalisée en interne. Elle permet d'associer systématiquement une évaluation des risques et des opportunités extra-financières aux analyses financières. La communication de l'entreprise, ses rapports et documents publics complètent le panorama. D'autres sources entrent fréquemment en jeu : médias, agences, intermédiaires financiers, agrégateurs de presse...

L'étude réalisée par les analystes ISR MAIF aboutit à quatre possibilités de recommandation extra-financière: Favorable, Neutre, Défavorable ou Veto. La recommandation Favorable est notamment attribuée aux entreprises qui orientent leur activité vers le développement de produits ou services présentant une valeur ajoutée sociale ou environnementale. Ainsi, le fait qu'une entreprise contribue à apporter des solutions permettant de lutter contre le changement climatique ou l'exclusion sociale est un critère clé dans l'attribution d'une recommandation Favorable, dès lors qu'aucun point bloquant n'a été identifié par ailleurs. A contrario, les émetteurs présentant un risque extra-financier particulièrement élevé en raison d'une mauvaise gestion de leurs enjeux environnementaux, sociaux ou liés au climat, font l'objet d'un veto ISR associé à une préconisation de vendre.

La recommandation ISR MAIF est attribuée ou mise à jour avant chaque investissement direct dans de la dette émise par une entreprise, en parallèle de la recommandation basée sur des critères purement financiers. Elle reflète la capacité des entreprises à gérer leurs enjeux extra-financiers les plus significatifs: risque d'image, de marché, juridique, financier ou opérationnel. Elle indique aussi leur capacité à proposer des solutions favorisant le développement durable de la société civile. Au final, la recommandation ISR est prise en compte par les gérants MAIF avant chaque investissement en direct. Elle pourra avoir des conséquences sur l'allocation du portefeuille géré en direct au même titre que l'analyse financière, en cas de recommandation défavorable ou de veto ISR notamment.

Avant un investissement en direct dans une entreprise, l'avis des analystes ISR MAIF intègre systématiquement une évaluation de la contribution de l'entreprise à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Sur le portefeuille investi, une veille quotidienne est menée sur le niveau de risque extra-financier de chaque entreprise, notamment au regard des risques de controverse et d'image. Ainsi, toute augmentation du risque extra-financier sur une entreprise est rapidement portée à la connaissance des équipes d'investissement et fait l'objet d'une analyse approfondie pouvant conduire à une décision de cession de l'entreprise.

Intégration du suivi des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance en gestion déléguée

En gestion déléguée, les sujets liés à la considération de critères ESG et Climat sont évoqués à chaque étape de la sélection et du suivi des fonds dans lesquels le groupe MAIF investit. Pour ce faire, MAIF a défini ses propres questionnaires extra-financiers à l'attention des sociétés de gestion et des gestionnaires de fonds d'investissement. Leur composition est décrite au chapitre précédent.

Les réponses apportées par les sociétés de gestion sont étudiées par l'équipe d'analystes ISR MAIF. Elles sont ensuite restituées aux gérants et à l'analyste responsable de la sélection des fonds d'investissement. Ainsi, la décision d'investissement est prise en toute connaissance du niveau de maturité de la société de gestion vis-à-vis de l'ISR et des pratiques d'intégration (ou non) des sujets ESG et Climat; à performances financières égales, en application de la Charte d'investisseur responsable de MAIF, les fonds d'investissement qui prennent en considération des critères ESG et/ou climat sont privilégiés.

Dans des situations très spécifiques (fonds de dette à haut rendement, fonds investissant dans de la dette émise par des entreprises des pays émergents...), il arrive qu'aucun fonds correspondant aux exigences financières du groupe MAIF n'ait déployé de moyen d'évaluation des risques extra-financiers. Dans ce cas,

si MAIF investit, elle entame autant que possible un dialogue sur les sujets ESG avec les gérants des fonds choisis.

Le questionnement extra-financier des sociétés de gestion évoqué en page 19 est réitéré chaque année. Ce suivi annuel permet de mesurer la capacité de chaque société de gestion partenaire à alimenter la démarche d'investisseur responsable du groupe MAIF.

En complément, MAIF a défini en 2018 un questionnaire climat visant à obtenir de la part de toutes les sociétés de gestion partenaires une communication précise et normée sur les impacts des fonds d'investissement sur le financement de la transition énergétique et écologique.

Enfin, lorsque MAIF choisit d'investir dans un fonds proposant une démarche ISR, les critères extra-financiers sont régulièrement étudiés lors des points de gestion organisés plusieurs fois par an avec les gérants.

# L'adhésion à des labels pour accroître la visibilité de la démarche

Dans le but de favoriser la diffusion et l'appropriation du concept d'investissement socialement responsable auprès de ses adhérents et prospects, MAIF a construit une gamme de produits d'épargne qui intègrent autant que possible des produits labellisés ISR ou solidaires:

- grâce au partage des intérêts avec des associations, tous les <u>livrets d'épargne</u> du groupe MAIF intègrent une dimension solidaire et sont labellisés <u>Finansol</u>;
- tous les fonds d'investissement de proximité intègrent une dimension solidaire et sont labellisés Finansol;
- le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire intègre des unités de compte labellisées ISR et Finansol<sup>6</sup>. Par ailleurs, il participe à hauteur de 1 % du total de ses encours au financement de l'économie sociale et solidaire à travers le fonds MAIF Impact Solidaire, labellisé Finansol.

Au-delà de son offre d'épargne, le groupe MAIF investit également ses actifs financiers dans des fonds labellisés ISR et solidaire. Cependant, MAIF ayant défini ses propres critères d'investissement responsable, ces labels ne constituent pas un critère exclusif de sélection des fonds.

> 6 - MAIF Investissement Responsable Europe, qui bénéficie du label ISR de l'État français, et Insertion Emplois Dynamique, labellisé ISR et Finansol.

### LES DIFFÉRENTS LABELS À TRAVERS LESQUELS MAIF INVESTIT



### Le label Finansol

Le <u>label Finansol</u> a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne proposés au grand public. Attribué par un comité d'experts indépendants issus de la société civile, il repose depuis sa création sur des critères de solidarité et de transparence.

Soutenu par le ministère des Finances, le label ISR français a pour objectif d'accroître la visibilité des produits ISR. Les fonds labellisés respectent des critères précis :

- des objectifs généraux (financiers et extra-financiers) précisément définis et décrits aux investisseurs ;
- une méthodologie d'analyse et de notation des critères extra-financiers ;
- la considération de critères extra-financiers dans la construction et la vie du portefeuille ;
- un engagement auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent (vote et dialogue);
- une gestion du fonds transparente;
- une mesure des impacts positifs de leur gestion sur le développement d'une économie durable.

À fin 2018, le groupe MAIF a investi 38 millions dans deux fonds qui bénéficient du label Finansol.



### Le label Greenfin (précédemment label TEEC)

Porté par l'État français à travers le ministère de la Transition écologique et solidaire, le <u>label Greenfin</u> cible les investissements dans l'économie

verte. Satisfaisant à un cahier des charges exigeant, les fonds labellisés doivent se conformer à quatre critères :

- une part verte dédiée au financement d'activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique ;
- l'exclusion de la filière nucléaire des activités relevant de l'exploration-production de combustibles fossiles et des émetteurs contrevenant aux conventions sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel ainsi que sur leur destruction (dite convention d'Ottawa, 1997) et sur les armes à sous-munitions (dite convention d'Oslo, 2008);
- une veille active des controverses pouvant survenir sur les émetteurs présents dans le fonds et touchant aux sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance ;
- une mesure de la contribution effective des investissements du fonds à la transition énergétique et écologique.

À fin 2018, le groupe MAIF a engagé 40 millions d'euros dans deux fonds qui bénéficient du label Greenfin.



### Le label ISR

Le <u>label ISR</u> atteste de la prise en compte des risques et des opportunités environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans la sélection des investissements. Pour être éligibles, les fonds doivent se conformer aux critères suivants :

- description de la méthodologie d'évaluation ESG et son influence sur la politique d'investissement du fonds ;
- description des moyens internes et externes pour conduire l'analyse ESG (sources externes, équipes internes, formation, communication de l'information aux gérants);
- prise en compte des critères ESG dans la construction du portefeuille : réduction de 20 % de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG ou une note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de l'univers de départ ;
- politique d'engagement ESG (dialogue et vote) formalisée et disponible ;
- transparence renforcée : rapport ESG a minima annuel et politique de communication auprès des investisseurs ;
- mise en évidence des impacts positifs sur le développement.

À fin 2018, le groupe MAIF a investi près de 300 millions d'euros dans huit fonds labellisés ISR.

# Résultats de l'intégration des enjeux ESG et Climat dans les investissements

# Résultats de la démarche d'investissement responsable appliquée à la gestion en direct

Les investissements du groupe MAIF en gestion directe s'élèvent à 13 milliards d'euros au 31 décembre 2018, soit 70% des encours. Le périmètre du rapport intègre les investissements obligataires et les liquidités<sup>7</sup> (comptes bancaires et placements à terme).

# Résultats de l'analyse extra-financière des États pour le portefeuille en gestion directe

Les politiques d'investissement du groupe MAIF autorisent uniquement l'investissement en direct dans la dette souveraine des États membres de l'OCDE. L'analyse extra-financière du groupe MAIF est donc réalisée dans ce périmètre. En 2018, dix-huit États et régions étaient financés directement par les sociétés du groupe MAIF.

### Liste des États investissables

En 2018, sept États de l'OCDE étaient exclus de tout investissement en direct de la part des sociétés du groupe MAIF en raison d'indicateurs extra-financiers insuffisants.

### **Empreinte carbone des États directement financés** par MAIF

L'empreinte carbone des États, régions et assimilés couvre uniquement les gaz à effet de serre émis pour réaliser leurs missions de service public (hôpitaux, écoles, transports publics, sécurité...).

MAIF a financé l'émission d'environ 272 000 tonnes de gaz à effet de serre liées aux missions de service public assurées par les États et assimilés présents au sein de son portefeuille géré en direct, contre 273 000 tonnes l'année précédente<sup>8</sup> (source: Beyond Ratings – données pro forma).

Les émissions de gaz à effet de serre par million d'euros investi sont stables sur la période (45,2 teq  $CO_2$  en 2018 contre 45,1 teq  $CO_2$  en 2017).

<sup>7 -</sup> Dans les rapports précédents (au 31/12/2016 et au 31/12/2017), l'évaluation ESG et Climat des portefeuilles était réalisée hors liquidités. Par conséquent, les données 2017 figurant dans le présent rapport sont exprimées hors liquidités.

<sup>8 -</sup> Les sources de données de Beyond Ratings ayant évolué entre 2017 et 2018, les données 2017 figurant dans le présent rapport diffèrent significativement de celles publiées dans le rapport publié au 31/12/2017.



En complément de cette empreinte carbone, MAIF évalue également la part moyenne des énergies fossiles et des énergies renouvelables utilisées par les pays financés directement par le groupe. La part des énergies fossiles s'élève à 56 %, ce qui est inférieur au niveau de 70 % constaté pour le benchmark (indice de dette d'États libellée en euros<sup>9</sup>). Le poids des énergies renouvelables se situe à 3,8 %, contre une moyenne de 5,6 % pour les pays de l'indice. Les écarts du portefeuille avec l'indice s'expliquent principalement par le poids de la France dans le portefeuille, dont le mix énergétique est caractérisé par une part importante d'énergie nucléaire.



L'évolution des consommations moyennes d'énergies fossiles et renouvelables des États du portefeuille s'explique par la vente, en 2018, des actifs investis dans l'État italien.

### Résultats de l'analyse extra-financière des entreprises pour le portefeuille en gestion directe

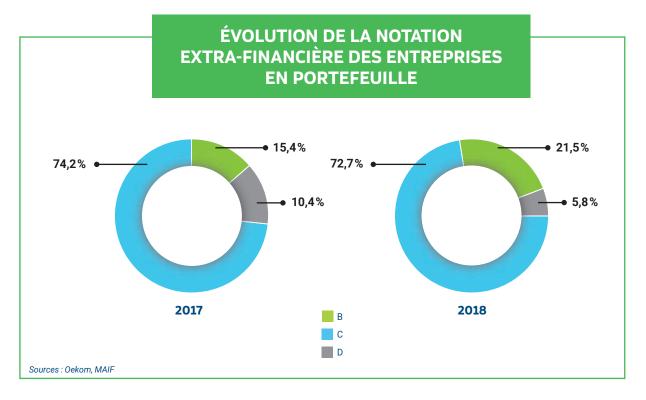
#### Listes d'exclusion

En 2018, la politique d'investissement du groupe MAIF comprend quatre exclusions, chacune étant assortie d'une liste d'entreprises interdites de tout investissement en direct.

### Résultat de la notation extra-financière de l'agence Oekom

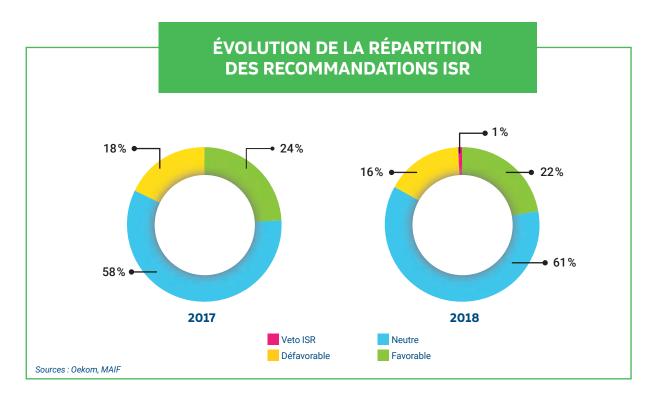
Les entreprises pour lesquelles la notation financière est insuffisante (note D+ à D- sur une échelle de A+ à D-) représentent 5,8% du portefeuille d'entreprises financées en direct, contre 12% dans l'indice de référence (indice d'entreprises de la zone euro¹º). Les entreprises notées dans la catégorie D ne pouvant faire l'objet d'un nouvel investissement MAIF ni être renforcées, et dans la mesure où les analystes MAIF s'efforcent de sensibiliser les entreprises de cette situation, leur poids en portefeuille est en baisse significative sur un an. À l'inverse, la part des émetteurs notés B est en hausse (de 15% à 21% du portefeuille).

9 - Bloomberg Barclays Euro Govt 5-7 Years. 10 - Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate.



### Résultats de la recommandation extra-financière

Au 31 décembre 2018, 22 % du portefeuille géré en direct est investi dans des entreprises qui bénéficient d'une recommandation ISR Favorable. Cette part est en légère baisse, alors que la part des émetteurs notés Neutre progresse.



#### Indicateurs sociaux

Selon les données fournies par Bloomberg, fournisseur d'informations économiques et financières, les entreprises financées directement employaient en cumul plus de

# 16,3 millions

de salariés au 31 décembre 2018, sur tous les continents (calcul réalisé sur 69% des entreprises en portefeuille).

Bien entendu, l'intégralité de ces emplois ne saurait être attribuée aux seuls financements apportés par le groupe MAIF. Nous considérons cependant que les financements accordés ont un rôle clé dans la pérennité des activités des organisations financées, et donc, des emplois qu'elles génèrent.

En moyenne, 38,7% de ces salariés sont des femmes. On constate de grandes disparités entre les secteurs d'activité, avec des métiers fortement féminisés dans les domaines du commerce, de la santé et de la finance, nettement moins dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et de la chimie.

### Émissions de gaz à effet de serre des entreprises directement financées par MAIF

L'empreinte carbone des entreprises en gestion directe a été réalisée sur la base des données fournies par Trucost, cabinet de recherche indépendant spécialisé en recherche environnementale. Cette analyse couvre 90% du portefeuille d'entreprises directement financées par les sociétés du groupe MAIF. Les gaz à effet de serre comptabilisés dans cette étude sont ceux émis annuellement par chaque entreprise<sup>11</sup>.

L'empreinte carbone communiquée par MAIF se veut la plus complète possible. C'est pourquoi elle intègre les gaz à effet de serre émis par les fournisseurs de chaque entreprise<sup>11</sup>. Cependant, compte tenu des multiples hypothèses et difficultés associées à l'exercice, MAIF considère l'empreinte carbone comme une valeur indicative et non comme un outil de pilotage de ses investissements financiers. De plus, l'empreinte carbone présentée ci-après ne permet pas d'identifier à elle seule les entreprises dont les produits ou services contribuent à apporter une réponse aux enjeux posés par la transition énergétique et écologique.



11 - Émissions provenant du matériel appartenant à l'entreprise (scope 1) ou issues des procédés ayant permis de fabriquer l'électricité, la chaleur ou la vapeur utilisée par l'entreprise (scope 2), des fournisseurs de l'entreprise ou de ses salariés lorsqu'ils se rendent sur leur lieu de travail (scope 3 amont). Les gaz à effet de serre émis pour la distribution ou l'utilisation des produits ou services de l'entreprise (scope 3 aval) ne sont pas couverts par cette analyse, cette donnée étant rarement disponible et délicate à estimer.

#### Pas de consensus sur la méthode de calcul

Il n'y a pas de consensus sur la façon de calculer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'actifs financiers. En effet, quand les entreprises ne publient pas elles-mêmes leurs émissions, chaque fournisseur de données adopte sa propre méthode d'estimation. Certains calculs ne prennent en compte que les scopes

1 et 2, d'autres rapportent les émissions au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises ou au PIB des pays étudiés... La raison majeure de cette disparité est l'absence d'une méthode officielle et partagée. L'empreinte carbone communiquée ci-après n'est donc pas comparable à celle publiée par un autre investisseur.

En partant du principe qu'un investisseur est responsable des émissions de gaz à effet de serre des entreprises qu'il soutient à hauteur de son poids dans leurs différents financements, MAIF a effectivement financé l'émission d'environ 883 000 tonnes d'équivalent  $\mathrm{CO_2}$  en 2018 (sources : Trucost, MAIF). L'étude de l'évolution de l'empreinte carbone d'une année sur l'autre montre toute la complexité de l'interprétation de cette donnée, qui évolue significativement en fonction des caractéristiques des investissements sur lesquels elle est calculée :

\_\_\_ Teq CO<sub>2</sub> émis par million d'euros investi

Émissions totales de gaz à effet de serre (en teq CO<sub>2</sub>)



La baisse des émissions de  $CO_2$  par M€ investi en 2018 s'explique principalement par l'intégration des liquidités dans le périmètre de calcul, les banques étant peu émettrices de  $CO_2$ . À périmètre constant, les émissions par M€ investi diminuent également.

Les nombreuses études sur le sujet ont montré que le secteur d'activité des entreprises est un déterminant important de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, les études régulièrement publiées par <u>Eurostat</u> montrent que les secteurs d'activité émettant le plus de GES au niveau européen sont :

- l'industrie de l'énergie: exploitation, transformation, transport et distribution d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), production, transport et distribution d'électricité à partir d'énergies fossiles;
- l'industrie lourde: production de métaux, de matériaux (ciment, aluminium, matières plastiques, verre...), de produits chimiques (fibres synthétiques, engrais, pesticides...);
- l'agriculture, la sylviculture et la pêche ;
- la gestion des déchets.

Au 31 décembre 2018, ces secteurs d'activité considérés comme les plus émetteurs GES représentaient environ 25 % des investissements directs du groupe MAIF dans des entreprises, mais 86 % de l'empreinte carbone de son portefeuille. Les dix entreprises émettant le plus de GES sont responsables de 65 % de l'empreinte carbone du portefeuille.

(sources: Trucost, MAIF, Bloomberg).

Les investissements dans les entreprises de services aux collectivités (dont l'activité principale consiste à produire ou distribuer de l'énergie) expliquent à eux seuls 57% des émissions de gaz à effet de serre financées par le groupe MAIF. Elles ne représentent pourtant

que 9,6% des investissements directs du groupe dans de la dette d'entreprise. Les compagnies pétrolières et gazières se classent au deuxième rang des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre du portefeuille géré en direct:

### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS D'ENTREPRISES GÉRÉ EN DIRECT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Sources: Trucost, MAIF.





### Résultats de la démarche d'investissement responsable appliquée à la gestion déléguée

Les investissements du groupe MAIF en gestion déléguée s'élèvent à 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018, soit 30 % des encours, et sont réalisés sur les classes d'actifs suivantes : diversification obligataire, monétaire, actions, obligations convertibles, multi-asset, capital investissement, dettes privées, immobilier, infrastructures.

### Implication des sociétés de gestion et des fonds choisis dans une démarche

Au 1er janvier 2018, 90 % des sociétés de gestion partenaires sont signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. 83% d'entre elles ont défini leur propre politique d'investissement socialement responsable et 45% ont établi une politique Climat.

En 2018 comme en 2017, près de 50 % des investissements confiés à des sociétés de gestion ont été réalisés dans des fonds qui prennent en compte des critères extra-financiers dans leurs décisions d'investissement.

### d'investissement socialement responsable

45%

responsable

83%

des sociétés de gestion

ont défini leur propre politique

d'investissement socialement

des sociétés de gestion ont établi une politique Climat

Empreinte carbone et financement de la transition énergétique et écologique

À ce jour, 42 % des fonds dans lesquels MAIF investit en gestion déléguée déclarent s'être dotés d'outils permettant d'évaluer les risques climatiques associés à leurs investissements. Ils représentent 56 % des encours en gestion déléguée.

De plus, 44% des fonds investissent dans au moins un actif contribuant à la transition énergétique et écologique, mais seulement 14% se sont fixé des objectifs d'investissement précis dans ce domaine.

Par ailleurs, 32 % des fonds représentant 33 % des encours ont mis en place une politique d'exclusion du charbon.

La mesure de l'empreinte carbone (scope 1, 2 et 3 amont lorsque disponible) du portefeuille en gestion déléguée a été effectuée sur la base des réponses des sociétés de gestion au questionnaire que MAIF leur a transmis. L'information a été communiquée pour 40% des encours en gestion déléguée, représentant plus de 2 milliards d'euros d'investissement du groupe MAIF au 31 décembre 2018. Sur ce périmètre, les émissions financées par la gestion déléguée s'élèvent à 228 000 teq CO<sub>2</sub>, soit 104 teq CO<sub>2</sub> par million d'euros investi.

42%

des fonds dans lesquels MAIF investit en gestion déléguée déclarent s'être dotés d'outils permettant d'évaluer les risques climatiques associés à leurs investissements

44%

des fonds investissent dans au moins un actif contribuant à la transition énergétique et écologique

**32**%

des fonds ont mis en place une politique d'exclusion du charbon

### Résultats de l'exercice des droits de vote des fonds actions dans lesquels le groupe MAIF est investi

L'étude sur l'exercice des droits de vote est réalisée sur les fonds actions intégrant une dimension ISR, soit 59 % du portefeuille actions. Elle porte sur les votes exercés lors des assemblées générales tenues courant 2017. En moyenne, les sociétés de gestion ont exprimé 13,4% de votes « contre », soit une progression d'un point par rapport à 2016. Les principaux motifs de vote « contre » sont les résolutions liées à la nomination des membres du conseil (29,2%), à la rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux (17,6%), ainsi qu'aux opérations dilutives en capital (13,6%).

### La dimension sociale des investissements du groupe MAIF

Au 31 décembre 2018, les investissements à dimension sociale représentent 6,6 % des actifs financiers du groupe MAIF. Ils sont répartis comme suit :

of investissement à impact social (économie sociale et solidaire et microcrédit);

d'investissement dans des thématiques sociales (logements à loyers intermédiaire, établissements d'accueil des personnes âgées ou dépendantes, résidences étudiantes, thématique du vioillise present de la company thématique du vieillissement de la population ou de la création d'emplois en France...);

d'investissement dans le financement de l'économie locale (PME et ETI françaises et européennes).

Acteur pionnier de l'économie sociale et solidaire, MAIF a également déployé sa démarche d'investisseur responsable en accordant une importance particulière à la dimension sociale de ses investissements. Ainsi, le soutien des entreprises de l'ESS ou de projets en faveur de l'entraide et du développement économique est une démarche naturelle pour MAIF.

### Investissements à impact social

Les investissements à impact social du groupe MAIF s'élèvent à 130 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ils couvrent principalement:

- des investissements dans l'économie sociale et solidaire : dans le cadre de son contrat Assurance vie Responsable et Solidaire. MAIF a créé le fonds dédié MAIF Impact Solidaire (géré par Mirova) qui investit le ratio solidaire du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire. Sur la base des dernières données disponibles (2017), le fonds a notamment contribué à créer ou à consolider près de 36 000 emplois en France, à loger 1 721 familles en habitat social et 622 personnes âgées en Ephad;
- des investissements dans un fonds de microcrédit, qui finance 159 institutions de microfinance opérant dans 52 pays en développement en tant que pourvoyeur de prêts aux acteurs locaux. Au 31 décembre 2018, le fonds de microcrédit dans lequel MAIF a investi finançait l'activité de plus d'un million de microentrepreneurs, dont environ 47% de clients ruraux et 53 % de clients femmes (source : BlueOrchard).

En complément, dans le cadre de ses investissements stratégiques (hors périmètre du présent rapport), le groupe MAIF a créé en 2013 la filiale MAIF Investissement social et solidaire, destinée à financer des entreprises de l'économie sociale et solidaire à hauteur de 23 M€ au 31 décembre 2018.

### Investissements à thématique sociale

MAIF a également développé ses investissements sur des thématiques sociales précises :

- investissements en immobilier et en infrastructures finançant notamment des établissements d'accueil des personnes âgées ou dépendantes, des résidences étudiantes, des établissements scolaires, des hôpitaux et des logements à loyer intermédiaire;
- sur les actions cotées, investissements dans des fonds axés sur les thématiques du vieillissement de la population, de la création d'emplois en France ou encore du bien-être au travail;
- investissements dans des obligations à impact social. Au 31 décembre 2018, le montant de ces investissements s'élève à 468 M€.

### Financement de l'économie locale

Plus globalement, MAIF s'attache à être un acteur du financement des entreprises de taille intermédiaire et PME françaises et européennes. Elle soutient notamment, via ses investissements en dette privée et private equity, des entreprises qui n'ont pas nécessairement accès aux marchés financiers, mais souhaitent diversifier leurs sources de financement pour mener à bien leur projet de développement. Au 31 décembre 2018, elle finance ces entreprises à hauteur de 628 M€.

Le groupe MAIF a également créé une filiale dédiée au financement de start-up en phase d'accélération, MAIF Avenir, dotée de 140 millions d'euros à fin 2018 (investissement stratégique hors périmètre du présent rapport).

# La contribution des investissements du groupe MAIF à la transition énergétique et écologique

Les indicateurs présentés ci-après donnent un premier niveau d'information de l'exposition des portefeuilles aux risques liés à la transition énergétique et écologique, via notamment un calcul de leurs parts verte et brune. Ils sont calculés sur les actifs financiers en gestion directe et en gestion déléguée, sur la base des informations transmises par les sociétés de gestion pour ces derniers.

#### Part verte

On nomme part verte les investissements participant à la transition énergétique et écologique. En l'absence de définition officielle au niveau international, le référentiel du label français Greenfin (précédemment label TEEC), créé en décembre 2015 pour soutenir la croissance verte, a listé une série d'activités entrant dans ce champ d'investissement. MAIF a adopté cette liste. Elle considère que seuls les projets dédiés exclusivement aux activités concourant à la transition énergétique et écologique ou les entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans ces activités pourront être comptabilisés dans la part verte de ses placements financiers.

Au 31 décembre 2018, le groupe MAIF a contribué à financer des projets ou des entreprises apportant des solutions à la transition énergétique et écologique à hauteur de 912 millions d'euros. Il s'agit plus précisément de :

- production/distribution d'énergie à partir de sources renouvelables;
- solutions visant à réduire les consommations d'énergie ou les rejets de GES de l'immobilier ou de l'industrie :
- solutions visant à protéger les populations des conséquences du changement climatique.
- Ces investissements représentent environ 4,9 % des actifs financiers totaux du groupe.

Ils sont répartis comme suit :

- 572 millions d'euros en projets immobiliers bénéficiant d'un label environnemental (fonds d'immobilier ou de dette immobilière);
- 186 millions d'euros directement investis en green bonds, dédiées au financement de projets visant à mettre en œuvre la transition énergétique et écologique. Le montant des investissements directs du groupe MAIF dans des green bonds a doublé en 2018 par rapport à 2017;

- 109 millions d'euros investis dans des infrastructures en lien avec les énergies issues de sources renouvelables (production ou distribution de cette énergie);
- -44 millions d'euros investis dans des entreprises qui réalisent l'essentiel de leur activité grâce à des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique, à travers les différents fonds d'investissement sélectionnés par MAIF.

Pour 2019, le groupe MAIF s'est engagé à maintenir cette part verte au-dessus de 4% de ses actifs financiers.

### Part brune ou financement d'énergies fossiles

En plus de son engagement à participer au financement de la transition énergétique et écologique, le groupe MAIF s'est engagé en 2018 à ne plus investir directement dans les entreprises qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce au charbon thermique ou qui produisent plus de 30% de l'électricité qu'elles distribuent à partir de charbon.

Par ailleurs, MAIF cherche à identifier ses actifs les plus négativement exposés à la transition énergétique, pour lesquels un risque financier important pourrait se matérialiser. Cette part brune n'a pas de définition officielle au niveau international. MAIF l'évalue comme étant la part de ses investissements dans les entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel).

La part brune est calculée sur le portefeuille obligataire d'entreprises ainsi que sur les portefeuilles en gestion déléguée (hors actifs immobiliers) pour lesquels l'information est disponible. Le périmètre couvert représente 56 % des actifs financiers du groupe. Selon cette approche, la part brune s'élève à 2,1 % des actifs financiers couverts.

Dans le cadre de la gestion en direct, MAIF cherche à financer des entreprises qui s'engagent en faveur de la transition énergétique et écologique. Dans cette optique, les entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles sont soumises à des critères extra-financiers particulièrement exigeants de la part des analystes ISR. Il s'agit ici de valoriser celles qui ont le mieux pris la mesure des enjeux et agissent pour la transition de leur activité. Cette sélectivité se traduit dans la part de ces entreprises dans notre portefeuille géré en direct, qui s'élève à 1,7 % en 2018.

Il en va de même en gestion déléguée. Depuis 2017, MAIF cherche à évaluer la capacité des sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille à suivre l'exposition de leurs portefeuilles aux entreprises impliquées dans l'extraction des énergies fossiles. Dans une démarche de dialogue, MAIF entend les inciter à étoffer leur évaluation et leur communication sur les risques climatiques. Sont notamment visés les *stranded assets*, ces actifs fossiles qui risquent de ne pas pouvoir être exploités par les entreprises en raison de la transition énergétique. Sur le périmètre couvert (62% des actifs financiers en gestion déléguée), la part brune se situe à 3%.



### FOCUS SUR L'EMPREINTE CARBONE

Depuis 2017, le périmètre du portefeuille couvert par une mesure d'empreinte carbone a été élargi à la gestion déléguée. En 2018, l'empreinte carbone des investissements du groupe MAIF est calculé sur 14,4 milliards d'euros, soit 77 % des actifs financiers du groupe. Ainsi, ces actifs ont financé plus de 1 383 000 tonnes d'équivalent  $\mathrm{CO}_2$  en 2018 :

tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (teq CO<sub>2</sub>) via les investissements en direct dans les emprunts d'États et assimilés ;

teq CO<sub>2</sub> via les investissements en direct dans la dette des entreprises (scopes 1,2 et 3 amont) ;

228 000 teq CO<sub>2</sub> via les investissements en gestion déléguée (scopes 1 et 2 principalement).

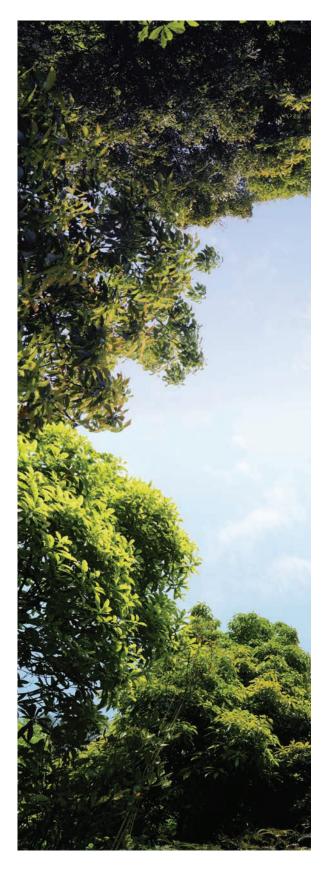
Les émissions financées par les investissements du groupe MAIF s'élèvent ainsi à 96 teq  $\rm CO_2$  par million d'euros investi, soit :

45 teq CO<sub>2</sub> par million d'euros investi en direct dans les emprunts d'États et assimilés ;

teq CO<sub>2</sub> par million d'euros investi en direct dans des entreprises ;

teq CO<sub>2</sub> par million d'euros investi en gestion déléguée dans des États, entreprises, actifs immobiliers ou d'infrastructure.

En l'absence de consensus sur la façon de calculer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement, ces chiffres sont difficilement comparables avec ceux des autres investisseurs. Ils sont publiés à titre indicatif, afin de faire un état des lieux des émissions financées par l'ensemble des investissements du groupe MAIF, avec l'ambition de pouvoir à terme étudier leur évolution d'année en année. L'élargissement du périmètre de calcul à la gestion déléguée rend cette information plus pertinente. Elle pourra servir de base à un suivi agrégé de la contribution de l'ensemble des actifs financiers du groupe MAIF au changement climatique. De plus, l'identification des principaux émetteurs de GES permet de nourrir le dialogue avec les entreprises et les sociétés de gestion dans la perspective d'améliorer, à moyen terme, l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs financiers du groupe.



### Considérations sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique en deçà de 2°C

Aux termes de l'accord de Paris, la communauté internationale s'est fixé le but de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2100. Les entreprises de production d'énergie financées directement par MAIF œuvrent-elles à l'atteinte de cet objectif? Pour répondre à cette question, MAIF a missionné plusieurs cabinets experts en 2018.

### > Focus sur la production d'électricité dans le portefeuille géré en direct

Selon <u>l'Agence internationale de l'énergie</u>, 42 % des émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion d'énergies fossiles en 2014 sont dues à la production d'électricité ou de chaleur.

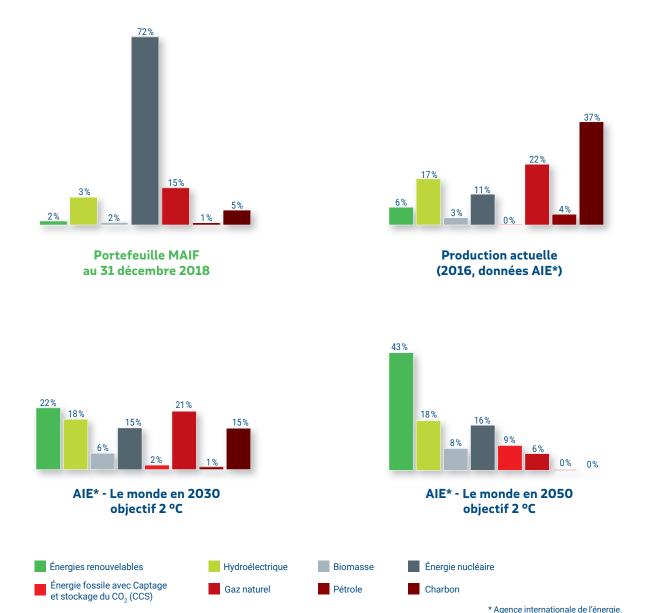
### Contribution des producteurs d'électricité financés en direct au scénario de transition énergétique de l'Agence internationale de l'énergie

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a produit un scénario de transition énergétique qui permettrait d'atteindre les objectifs internationaux en matière de limitation du réchauffement climatique. Si l'on se réfère à cette projection, le diagnostic est le suivant :

- la part du gaz naturel et du charbon des investissements du groupe MAIF est d'ores et déjà nettement inférieure à la cible de l'AIE pour 2030;
- la part d'énergie nucléaire est nettement supérieure à tous les scénarios de l'AIE;
- l'utilisation d'énergies renouvelables est inférieure aux cibles de l'AIE.

### RÉPARTITION DES SOURCES D'ÉNERGIE UTILISÉES PAR DES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ DU PORTEFEUILLE MAIF, EN POURCENTAGE DE L'ÉLECTRICITÉ TOTALE PRODUITE :

Source: Trucost.



Les producteurs d'électricité financés par le groupe MAIF réalisent 21 % de leur production à partir de combustibles fossiles, et seulement 7 % à partir de sources renouvelables (y compris hydroélectrique). 72 % de l'électricité produite par les entreprises financées est d'origine nucléaire.

### Éléments d'explication

À ce jour, MAIF ne s'est pas fixé de cibles précises en matière d'alignement de sa stratégie d'investissement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique.

Pour autant, la part des producteurs « verts » d'électricité du portefeuille MAIF est attendue croissante au fil des années. En effet, les producteurs d'électricité du portefeuille MAIF sont soumis à la réglementation et aux objectifs de transition énergétique édictés par l'Union européenne, qui vise 27 % d'énergie issue de sources renouvelables d'ici 2030.

Le diagnostic 2018 s'explique donc essentiellement par: - la relative concentration des investissements du groupe MAIF dans guelques producteurs d'électricité;

 le poids d'EDF dans le portefeuille qui influence fortement les calculs.

De plus, MAIF développe depuis 2011 ses investissements dans des projets d'infrastructures dédiées aux énergies issues de sources renouvelables. Ces investissements ne sont pas comptabilisés dans le graphique ci-dessus, car il s'agit de projets financés dans le cadre de la gestion déléguée. Au 31 décembre 2018, ils représentaient 103 millions d'euros.

### > Étude d'alignement du portefeuille avec une trajectoire 2°C

En 2018, MAIF a réalisé des analyses prospectives de l'alignement de ses investissements financiers avec une trajectoire 2°C, qui vise à contenir le réchauffement climatique sous ce seuil entre l'ère préindustrielle et la fin du siècle.

Ces analyses sont réalisées sur les portefeuilles obligataires gérés en direct (hors placements monétaires), soit 64% des actifs financiers du groupe MAIF.

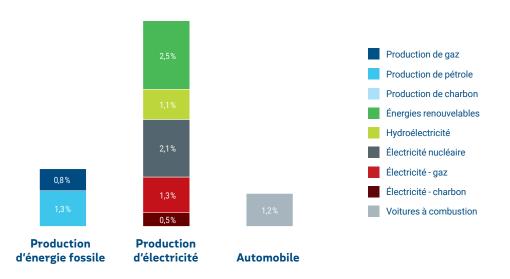
### Portefeuille d'entreprises

La première analyse a été réalisée par le *think tank*  $2^{\circ}$  investing initiative sur le portefeuille d'obligations d'entreprises géré en direct. La transition est considérée selon le Sustainable Development Scenario (SDS) de l'AIE, qui concorde avec une probabilité de 50% de limiter la hausse moyenne de la température à  $2^{\circ}$ C. L'étude se concentre sur les producteurs de combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon), d'électricité, et sur le secteur automobile. Ensemble, ces secteurs représentent 70 à 90% des émissions de  $CO_2$  liées à l'énergie.

L'exposition cumulée du portefeuille d'entreprises à ces secteurs est de 10,8 %, dont 5,1 % sont exposés aux risques de transition, et 3,6 % aux opportunités (production d'électricité à partir d'énergie renouvelables). Le solde est constitué de la production d'électricité à partir d'énergie nucléaire.

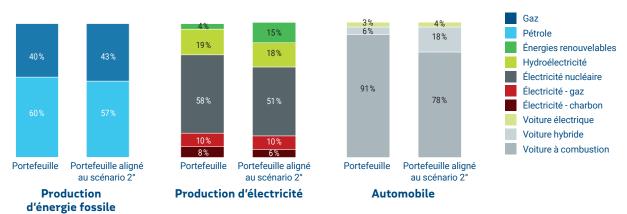
### EXPOSITION ACTUELLE DU PORTEFEUILLE D'ENTREPRISES AUX ACTIVITÉS À FORTE ET À FAIBLE INTENSITÉ CARBONE, EN POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE

Sources: 2° investing initiative, MAIF.



Pour chaque secteur d'activité, l'évolution de l'exposition aux activités à forte et à faible intensité carbone est mesurée. La projection est réalisée sur cinq ans, sur la base des plans d'investissement et de production projetés pour toutes les technologies. Ces résultats sont comparés à un mix énergétique compatible avec le scénario 2°C de l'AIE.

## FUTUR MIX TECHNOLOGIQUE ESTIMÉ À CINQ ANS DU PORTEFEUILLE ET D'UN PORTEFEUILLE ALIGNÉ



Par secteur, l'analyse est la suivante :

- production de combustibles fossiles: l'absence de producteurs de charbon en portefeuille permet à MAIF d'être en ligne avec le scénario attendu pour limiter le réchauffement climatique sur cette source d'énergie. En revanche, la part de production de pétrole reste légèrement trop importante (60 % contre 57 %) au détriment du gaz;
- production d'électricité: la part issue de sources renouvelables (hors hydroélectricité) du portefeuille devrait augmenter de 4 à 15%, principalement au détriment des filières charbon et nucléaire;
- production automobile: la part de véhicules à moteur à combustion du portefeuille devrait diminuer significativement (de 91 % à 78 %) en faveur des véhicules à moteur hybride ou électrique.

Au regard de ces résultats, MAIF entend renforcer le dialogue avec les entreprises financées afin qu'elles poursuivent la réorientation de leurs activités vers un alignement sur une trajectoire 2°C.

#### Portefeuille d'obligations d'États

L'analyse a été réalisée par l'agence de notation extrafinancière Beyond Ratings, sur la base des contributions annoncées<sup>12</sup> par les États à la suite de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°, le portefeuille d'obligations d'États du groupe MAIF devra réduire ses émissions de 28 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2015 (contre une diminution de 38 % pour l'indice¹³). Au regard de leurs engagements sur les émissions de CO₂, les États qui composent le portefeuille MAIF projettent implicitement un réchauffement de 2,2°C, un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indice (2,5°C). Ce résultat s'explique principalement par le poids de la France dans le portefeuille, positionnée sur une trajectoire de 1,9°C.

12 - National Determined Contributions ou NDC.13 - Bloomberg Barclays Euro Govt 5-7 Years.

## TRAJECTOIRES DE RÉCHAUFFEMENT MONDIAL IMPLICITE DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS D'ÉTATS ET DU BENCHMARK (MOYENNES PONDÉRÉES)

Source: Beyond Ratings.



# Focus sur l'assurance vie

#### Fonds euros

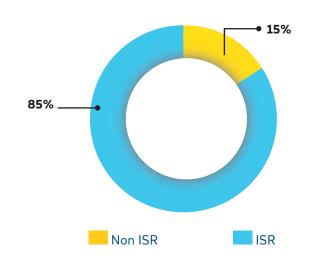
AIF commercialise principalement un contrat nommé Assurance vie Responsable et Solidaire, à travers sa filiale PARNASSE-MAIF dédiée à l'assurance vie.

L'investissement de l'épargne collectée dans le cadre du fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire suit les mêmes lignes directrices et procédures en matière d'investissement socialement responsable que les autres sociétés du groupe MAIF.

du fonds euros sont directement investis dans de la dette émise par des États ou entreprises choisis par les gérants MAIF suivant la procédure d'analyse extra-financière détaillée dans le présent rapport.

du fonds euros sont confiés à des sociétés de gestion afin de diversifier les investissements. Ces sociétés de gestion sont toutes interrogées sur leur capacité et leur volonté d'intégrer des critères extra-financiers et/ou climat dans leurs investissements, conformément à l'engagement du groupe MAIF en faveur de l'investissement responsable.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU FONDS EUROS ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2018



Au 31 décembre 2018, 85% des investissements réalisés pour le compte du fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire tiennent compte des sujets extra-financiers dans leurs investissements, et 3,8% financent des solutions d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique en ligne avec la transition énergétique et écologique (part verte). Les activités les plus négativement exposées à la transition énergétique (exploration et production de pétrole, de gaz naturel et de charbon ou part brune) représentent 2,2% des investissements du fonds euros<sup>14</sup>.

De plus, 1% de l'épargne versée sur le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire finance des entreprises de l'économie sociale et solidaire. En 2018, MAIF estime que les investissements réalisés pour le compte du fonds euros ont financé l'émission de 101 kg de CO<sub>2</sub> par millier d'euros investi sur ce contrat. Cela représente la quantité moyenne de CO<sub>2</sub><sup>15</sup> émise par une berline neuve achetée en France pour parcourir 965 km (source : carlabelling. ademe.fr).

En 2018, une première analyse prospective de l'alignement du fonds euros avec la trajectoire 2°C définie lors des accords de Paris a été réalisée. Selon cette analyse, les États financés par le fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire projettent un monde à 2,2°C.

Les entreprises les plus exposées à la transition énergétique représentent 11,5% des entreprises financées par PARNASSE-MAIF, dont 5,2% sont potentiellement exposées aux risques liés à cette transition (secteurs du pétrole, du gaz, de la production d'électricité à partir d'énergie fossile, de la production automobile), alors que 3,7% sont exposés aux opportunités de la transition (fabrication d'électricité à partir d'énergies renouvelables y compris hydraulique). Le solde de 2,6% est exposé à la production d'électricité à partir d'énergie nucléaire 16.

3,8%

des investissements financent des solutions d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique en ligne avec la transition énergétique et écologique (part verte).



<sup>14 -</sup> La part brune est calculée sur 52 % du fonds euros, l'information étant non applicable ou non disponible pour une partie du portefeuille.

<sup>15 -</sup> Ce chiffre intègre seulement les émissions dues à la réalisation des activités des émetteurs dans lesquels le contrat investit (fabrication des produits et réalisation des services pour les entreprises, missions de service public pour les États). Il a été calculé sur 81 % du contrat en euros et ne couvre pas les émissions de CO<sub>2</sub> générées par l'utilisation des produits vendus, comme les émissions des véhicules particuliers achetés aux constructeurs d'automobiles.

<sup>16 -</sup> L'analyse a été réalisée sur le portefeuille d'obligations d'entreprises géré en direct, soit 39 % du fonds euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire.

## Unités de compte

En complément, le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire propose dix unités de compte, dont trois bénéficient d'un label garant de la démarche d'investissement socialement responsable (ISR) mise en œuvre par ces fonds. Une unité de compte bénéficie également du label Finansol, qui garantit une part d'investissement solidaire. Il s'agit des fonds :

- MAIF Investissement Responsable Europe (géré par BNP PAM) : fonds ISR actions européennes ;
- Insertion Emplois Dynamique (géré par Mirova) : fonds ISR et solidaire investi en actions internationales sur la thématique de la création d'emplois en France;
- Triodos Global Equities Impact Fund (géré par Triodos IM): fonds ISR actions internationales intégrant une approche thématique déployée sur une partie du portefeuille, conduisant à sélectionner des entreprises réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans des activités durables (sociétés qui commercialisent des produits et services contribuant à la santé et au bien-être des individus et de la planète).

À fin 2018, les unités de compte disposant d'un label ISR représentent 30 % du total des encours des unités de compte souscrits par les adhérents du contrat.

#### Évaluation de l'impact social des unités de compte

Le fonds Insertion Emplois Dynamique, orienté sur la thématique de la création d'emplois en France, a investi dans des grandes entreprises ayant augmenté en moyenne leurs effectifs de 10 % sur la période 2015-2017, alors que sur la même période, le nombre d'emplois au sein des sociétés du CAC 40 est resté relativement stable (source: Mirova). Par ailleurs, via ses investissements solidaires réalisés en 2018, le fonds a accompagné le développement de l'économie sociale et solidaire en contribuant à la création ou la consolidation de plus de 5 900 emplois, dont une partie pour des personnes en insertion ou situation de handicap (sources: Mirova et France Active).

### Évaluation de l'impact climat des unités de compte

En 2018, MAIF estime que les unités de compte qu'elle propose dans le cadre du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire ont financé un total de 96 kg de  $\mathrm{CO_2}^{17}$  par millier d'euros investi, soit l'équivalent d'un trajet de 916 km avec une voiture (type berline) neuve (source : carlabelling.ademe.fr).

#### À SAVOIR

Le fonds Insertion Emplois Dynamique finance des entreprises dont les émissions de gaz à effet de serre réalisées ou évitées permettent de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C<sup>18</sup>.

Au 31 décembre 2018, 2,2 % de l'épargne placée dans les unités de compte MAIF finançait des entreprises proposant des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique, à travers notamment les fonds ISR Triodos Global Equities Impact Fund et Insertion Emplois Dynamique.

<sup>18 -</sup> Ce chiffre est calculé selon la composition du fonds et la méthode choisie par la société de gestion au 30 juin 2018. Il est susceptible d'évoluer en fonction des décisions de gestion, la société de gestion n'ayant pris aucun engagement officiel sur cet indicateur. Il est indiqué dans le reporting mensuel du fonds, disponible à l'adresse suivante : <a href="http://sdu.am.natixis.com/Document.aspx?langue=FR&aliascategorie=reporting\_mensuel\_n&codeisin=FR0010702084">http://sdu.am.natixis.com/Document.aspx?langue=FR&aliascategorie=reporting\_mensuel\_n&codeisin=FR0010702084</a>



<sup>17 -</sup> Ce chiffre intègre seulement les émissions dues à la réalisation des activités des émetteurs dans lesquels les différents fonds investissent. Il a été calculé sur 57% des encours des unités de compte et ne couvre pas les émissions de CO<sub>2</sub> générées par l'utilisation des produits vendus, comme par exemple les émissions des véhicules particuliers achetés aux constructeurs d'automobiles.



# Comment sont informés les adhérents et sociétaires?

a démarche d'investissement socialement responsable du groupe MAIF fait l'objet d'une communication régulière auprès de ses sociétaires, adhérents et prospects. Le site <u>entreprise.maif.fr</u> donne des informations sur la démarche ISR portée par le groupe en tant qu'entreprise humaniste et acteur économique responsable. Les sociétaires et les épargnants peuvent notamment y lire et télécharger la <u>Charte d'investissement responsable</u> du groupe MAIF.

Le site <u>www.maif.fr</u> met l'accent sur les produits d'épargne, en décrivant et proposant à la souscription une gamme solidaire : <u>livrets d'épargne solidaire</u>, <u>Assurance vie Responsable et Solidaire</u>. Ce site est complété par <u>Le mag de l'épargne</u>, qui propose de nombreux contenus en lien avec la finance solidaire. Une lettre d'information mensuelle, qui dépasse le million d'abonnés, crée le flux vers ces espaces en ligne.

Trois fois par an, les sociétaires et adhérents de MAIF et Filia-MAIF reçoivent le magazine de MAIF, qui propose des articles ciblés sur tel ou tel aspect de la démarche d'investissement responsable de MAIF.

Les adhérents de Parnasse-MAIF (assurance vie) reçoivent une lettre d'information qui leur est réservée.

Enfin, le groupe MAIF réalise régulièrement des campagnes de communication dédiées à la finance responsable. Ces campagnes coïncident généralement avec des événements d'envergure nationale, comme la Semaine de la finance solidaire.

# Tables de correspondance



À travers le présent rapport, MAIF souhaite répondre aux interrogations de ses parties prenantes, et en particulier de ses sociétaires, du régulateur et des acteurs de l'investissement socialement responsable en France. Ainsi, les tables de correspondance ci-contre ont été préparées afin de faciliter la lecture du présent rapport et la recherche des informations qui y sont mentionnées. Elles font le lien entre les informations contenues dans ce rapport ESG-climat et les informations attendues par le régulateur dans le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015, en application du VI de l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, ainsi que les éléments mis en avant par les experts de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), créé par le G20 lors de la COP 21, pour définir des recommandations en matière de transparence des entreprises sur les sujets en lien avec le climat.

	ce entre le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 en application 8 de la loi n° 2015- 992 du 17 août 2015 et le rapport ESG Climat 201	
Présentation de la démarche générale de l'entité	1. Démarche générale de prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement et/ou de gestion des risques	Chapitres I.2 et I.3, II.1 et II.2, III.1 et III.2
	2. Moyens d'information des souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur l'existence de ces critères	Chapitre VI
	3. Adhésion à une charte, code, initiative ou obtention d'un label en lien avec la prise en compte des critères ESG	Chapitre I.4
	4. Le cas échéant, procédure d'identification des risques ESG	Chapitres III.1 et III.2
Analyse mise en œuvre	1. Critères ESG : nature, raisons du choix de ces critères, risques associés au changement climatique, contribution de ces critères à l'atteinte des objectifs de la TEE	Chapitre II
	2. Informations utilisées pour l'analyse : données financières ou extra- financières, analyses internes ou externes, notations, autres informations	Chapitre III
	3. Méthodologie et résultats de l'analyse, éléments permettant d'apprécier l'exposition de l'entité aux risques associés au changement climatique et sa contribution aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique	Chapitres IV et V
Réactions/ changements effectués suite à l'analyse	1. Intégration dans la politique d'investissement, cohérence avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique, cibles indicatives, conséquences sur les décisions d'investissement ou d'engagement	Chapitres I.2 et I.3
	2. Stratégie d'engagement : politiques d'engagement vis-à-vis des émet- teurs et des sociétés de gestion le cas échéant et bilan de ces politiques	Chapitre I.4
	ce entre les recommandations de la Task Force on Climate-related F SG Climat 2018	inancial Disclosures
et le rapport E		Chapitres I.1 et I.3
	SG Climat 2018 Supervision par le conseil d'administration : contrôle exercé par le conseil	
et le rapport E	SG Climat 2018  Supervision par le conseil d'administration : contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat  Rôle de la direction : rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des	Chapitres I.1 et I.3
et le rapport E	Supervision par le conseil d'administration : contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat  Rôle de la direction : rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.  Identifier les risques et opportunités : risques et opportunités liés au climat	Chapitres I.1 et I.3 Chapitres I.1 et I.3
et le rapport Es	Supervision par le conseil d'administration : contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat  Rôle de la direction : rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.  Identifier les risques et opportunités : risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme  Impact sur la stratégie d'investissement : impact des risques et opportuni-	Chapitres I.1 et I.3 Chapitres I.1 et I.3 Chapitres II et III
et le rapport Es	Supervision par le conseil d'administration : contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat  Rôle de la direction : rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.  Identifier les risques et opportunités : risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme  Impact sur la stratégie d'investissement : impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement  Résilience de la stratégie d'investissement : résilience de la stratégie d'investissement, en considérant différents scenarii climatiques, y compris un	Chapitres I.1 et I.3 Chapitres I.1 et I.3 Chapitres II et III Chapitres I.3, III.1 et III.2
et le rapport Es	Supervision par le conseil d'administration : contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat  Rôle de la direction : rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.  Identifier les risques et opportunités : risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme  Impact sur la stratégie d'investissement : impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement  Résilience de la stratégie d'investissement : résilience de la stratégie d'investissement, en considérant différents scenarii climatiques, y compris un scénario 2 °C ou inférieur  Utilisation des indicateurs : informations sur les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat dans le cadre de la straté-	Chapitres I.1 et I.3  Chapitres I.1 et I.3  Chapitres II et III  Chapitres I.3, III.1 et III.2  Chapitres IV.1, IV.2 et IV.4

# Glossaire

#### **Actif financier**

Un actif financier est un titre ou un contrat, la plupart du temps transmissible et négociable, qui confère à son détenteur des revenus ou un gain en capital.

#### AIE (Agence internationale de l'énergie)

L'Agence internationale de l'énergie est une organisation internationale créée par l'OCDE afin de garantir une énergie fiable, abordable et non polluante pour ses trente pays membres et au-delà. Les principaux domaines de recherche sont la sécurité énergétique, le développement économique, la sensibilisation à l'environnement sur un périmètre mondial.

#### Classe d'actifs

Typologie d'actifs financiers (obligations, actions...).

#### **Empreinte carbone**

#### (ou bilan d'émission de gaz à effet de serre)

Évaluation du volume total de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation, exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

#### **Engagement actionnarial**

#### (ou activisme actionnarial)

Désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux extra-financiers (environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance) et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme. Pour en savoir plus : <a href="http://www.novethic.fr/lexique/detail/engagement-actionnarial.html">http://www.novethic.fr/lexique/detail/engagement-actionnarial.html</a>

#### **ESG** (environnement, social, gouvernance)

Sigle utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

- Le critère environnemental tient compte de la gestion des déchets, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la prévention des risques environnementaux.
- Le critère social prend en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance et le dialogue social.

- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

#### **Extra-financier**

Voir FSG.

#### FFA (Fédération française de l'assurance)

Rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99 % du marché.

#### Fonds d'investissement

Véhicule permettant d'investir des actifs financiers dans des sociétés ou projets sélectionnés.

#### Fonds solidaire

Fonds d'investissement dont l'encours ou les revenus sont destinés, pour tout ou partie, à financer des activités solidaires de petites entreprises, PME ou associations.

#### GES (gaz à effet de serre)

Les gaz à effet de serre généralement pris en compte dans les empreintes ou bilans carbone sont les six gaz identifiés comme tels dans le protocole de Kyoto, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),
- le méthane (CH<sub>4</sub>),
- l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O),
- les hydrofluorocarbones (HFC),
- les hydrocarbures perfluorés (PFC),
- l'hexafluorure de soufre (CF<sub>6</sub>).

#### **Gestion directe**

Comme de nombreux autres investisseurs institutionnels, le groupe MAIF dispose en interne d'une équipe de gérants et d'analystes d'actifs financiers. Cette structure lui permet de prêter directement sur les marchés financiers des fonds à des entreprises ou des États ou assimilés (régions, agences supranationales). Ainsi, on parle de gestion en direct, car ce sont les équipes MAIF qui choisissent ellesmêmes les sociétés qu'elles acceptent de financer grâce à de la dette, et MAIF est directement référencée comme un créancier de ces sociétés, au contraire de la gestion déléguée (décrite ci-après).

#### Gestion déléguée

Comme son nom l'indique, la gestion déléguée permet à un investisseur de confier la gestion de tout ou partie de ses placements financiers à une société de gestion.

#### Investisseur institutionnel

Un investisseur institutionnel est un organisme collecteur d'épargne. Il peut s'agir d'une banque, d'une compagnie d'assurance, d'un fonds de pension ou d'une caisse de retraite. L'investisseur institutionnel ne détient pas réellement l'argent qu'il place : il agit au nom de ses clients et souscripteurs, par le biais des contrats qu'ils ont souscrit.

#### Investissements en infrastructures

Les investissements dans des fonds d'infrastructures du groupe MAIF financent à la fois des infrastructures bâtimentaires (bâtiments publics d'enseignement, de soins, maisons d'insertion...), des réseaux de mobilité (réseaux ferrés, routes, ports...) ou de transmission (réseaux câblés, relais, serveurs...) et des infrastructures en lien avec le stockage et la production d'énergie).

#### **ISR** (investissement socialement responsable)

Il consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion financière.

#### **Obligations** (d'entreprises ou d'États)

Une obligation est un titre de créance émis sur les marchés financiers.

#### Pacte mondial des Nations Unies

(en anglais: UN Global Compact)

Initiative lancée en 2000 par les Nations Unies. Elle vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable, articulée autour de dix principes universellement reconnus : droits de l'homme, normes internationales du travail, respect de l'environnement et lutte contre la corruption.

#### Part brune

À l'heure actuelle il n'existe aucune définition officielle de ce qu'est un investissement exposé aux risques liés à la transition énergétique. Dès lors, MAIF a choisi d'intégrer dans sa part brune les entreprises impliquées dans l'extraction ou la production d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), ainsi que les infrastructures exploitant des énergies fossiles.

#### Part verte

Investissements finançant des activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique. MAIF s'appuie sur le référentiel du label français Greenfin (anciennement label TEEC) pour identifier les investissements qui la composent.

#### Participations stratégiques

Investissements de long terme au capital d'une entreprise.

## **RSE** (responsabilité sociétale de l'entreprise, ou responsabilité sociale et environnementale)

Pour MAIF, la RSE est la déclinaison des principes du développement durable dans les entreprises. C'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement.

#### Transition énergétique et écologique

La transition énergétique désigne le passage d'un système énergétique reposant essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (pétrole, charbon, gaz), vers des outils et techniques donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La transition écologique, quant à elle, vise la minimisation des impacts de l'activité humaine sur l'environnement à travers l'agriculture, le recyclage...

## **UN PRI** (principes pour l'investissement responsable des Nations Unies)

Lancés en 2006 par les Nations Unies, ils incitent les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leur portefeuille, sur la base du volontariat. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

- prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement;
- prendre en compte les questions ESG dans leur politique et leurs pratiques d'actionnaires ;
- demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG;
- favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs;
- travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité;
- Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.



Retrouvez-nous aussi sur 🚹 🟏 🔼



MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 200 avenue Salvador-Allende CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

FILIA-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort 341 672 681 200 avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9

PARNASSE-MAIF - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782

«Le Pavois» - 50 avenue Salvador-Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9

ALTIMA ASSURANCES - Société anonyme au capital de 26 965 400 € entièrement libéré

RCS Niort 431 942 838 - 275 rue du Stade - 79180 Chauray

Entreprises régies par le code des assurances.

06/2019 - Réalisation : Studio de création MAIF - Photos : Alastair Magnaldo/MAIF, Alexandre Giraud/MAIF Adrian Myers/Gettylmages, Honglouwawa/Gettylmages, Boonly Ng - EyeEm/Gettylmages, Valery Inglebert - EyeEm/GettyImages, Marco Bottigelli/GettyImages, Natali Mis/GettyImages, Andrew Brookes - AB Still Ltd/GettyImages, Zyxeos30/GettyImages, Mammuth/GettyImages, StockstudioX/GettyImages, Hope1983/GettyImages, Jasmin Merdan/GettyImages.





